



**HAL**  
open science

# Perceptions et représentations d'un territoire lors d'un processus d'aménagement littoral: la renaturation de la Pointe du Roselier

Titouan Barbe

► **To cite this version:**

Titouan Barbe. Perceptions et représentations d'un territoire lors d'un processus d'aménagement littoral: la renaturation de la Pointe du Roselier. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-04058121

**HAL Id: dumas-04058121**

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04058121v1>

Submitted on 4 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

UNIVERSITÉ RENNES 2

**Perceptions et représentations d'un territoire  
lors d'un processus d'aménagement littoral :  
la renaturation de la pointe du Roselier**

par

Titouan Barbe

Master Dynamiques sociales et aménagement des territoires

Sous la direction de Anne Atlan – Laboratoire ESO Rennes

Mémoire présenté au Département de Géographie et Aménagement de l'espace

Octobre 2022

# Résumé

La prise de conscience progressive de la détérioration des espaces naturels et du dérèglement climatique à l'échelle globale au cours de la fin du XIXe siècle a abouti à l'essor d'espaces protégés et à la multiplication de modalités de protection. La reconnaissance de l'importance de la nature et de la biodiversité à l'échelle internationale atteste de la valeur affectée aux espaces naturels, envisagés alors comme des biens communs. Néanmoins, ces valeurs ne sont pas systématiquement partagées par l'ensemble de la population. Les espaces naturels sont parfois des lieux qui créent ou révèlent des conflits, variablement exprimés. Les gestionnaires de ces espaces, conscients de ces difficultés participant à la détérioration de l'impact positif de leur travail et freinant son extension, recherchent une meilleure acceptabilité sociale de leurs actions. Ces défis se posent à eux avec d'autant plus d'acuité que les espaces naturels protégés sont souvent des lieux ouverts au public, contraints par des modalités et des restrictions plus ou moins importantes, et sont alors inégalement appropriés par les populations qui vivent à proximité. Le présent travail cherche à étudier une situation où la gestion d'un site naturel est en pleine évolution afin de s'interroger les processus de valorisation et de patrimonialisation de la nature. L'étude du réaménagement de la pointe du Roselier, qualifié de renaturation par le Conservatoire du littoral, permet d'interroger la pluralité des pratiques et des manières de s'approprier un site naturel. Le stage s'est déroulé pendant et deux mois après la phase d'aménagement. Il a mobilisé les techniques d'entretien semi-directif, d'enquêtes par questionnaires sur le terrain et des observations participantes ou non. Ce travail explore les motivations des acteurs impliqués dans l'aménagement et les facteurs qui ont amené à l'évolution du projet. Il propose également une typologie d'utilisateurs qui cherche, au travers de la tentative d'identification des « proches » (utilisateurs réguliers mais non riverains), à mettre en avant la pluralité des pratiques, usages et modes d'appropriation de ces espaces, ainsi que les enjeux qui découlent de leur prise en compte.

# Remerciements

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à Anne Atlan, qui m'a fait confiance en me proposant ce stage et pour le soutien et les conseils lors de la rédaction de ce mémoire. Je la remercie pour ses conseils, sa patience et sa bienveillance.

Je remercie Yvon Le Caro pour avoir accepté d'évaluer ce travail, mais aussi pour son suivi et son écoute en tant que responsable du Master DYSATER.

Je remercie aussi les doctorants du laboratoire ESO qui m'ont accueilli dans leurs bureaux tout au long du stage.

Ma reconnaissance va aussi aux personnes avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir lors des entretiens et enquêtes que j'ai pu mener tout le long de ce stage.

Bien sûr, je remercie mes amis, Jordan, Amélie, Marion pour leurs encouragements et leurs conseils ainsi que mes parents et ma sœur pour leur soutien.

# Sommaire

Résumé .....	ii
Remerciements .....	iii
Sommaire.....	iv
Liste des abréviations .....	v
Introduction .....	1
Chapitre 1 Cadre conceptuel .....	5
1.1 Aménagement, appropriation et espace : de l'espace au territoire .....	5
1.2 Les inégalités environnementales .....	9
1.3 Le processus de patrimonialisation .....	13
Chapitre 2 La question de recherche et objet d'étude .....	20
2.1 La problématique.....	20
2.2 Le Conservatoire du littoral.....	21
2.3 L'étude de cas : la pointe du Roselier.....	27
2.4 Le réaménagement par le CDL et ses objectifs .....	36
2.5 La méthodologie.....	40
Chapitre 3 Résultats.....	43
3.1 Le réaménagement réalisé au regard des objectifs du CDL .....	43
3.2 Les résultats de l'enquête de fréquentation .....	55
3.3 Les perceptions.....	66
Chapitre 4 Propositions .....	78
4.1 L'aménagement et le mobilier.....	78
4.2 Patrimoine historique et archéologique .....	78
4.3 La signalétique et les cheminements .....	79
4.4 La réalisation d'enquête préalable et éventuellement post-opération pour mieux analyser le réaménagement et ses impacts .....	79
4.5 Le lien avec les partenaires et l'office de tourisme .....	81
Conclusion.....	82
Les limites du travail mené .....	85
Perspectives.....	86
Annexe A.....	87
Bibliographie .....	99
Table des illustrations.....	104
Table des matières .....	105

## **Liste des abréviations**

CDL      Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

ENS      Espace Naturel Sensible

DPENS    Droit de Préemption dans les Espaces Naturels Sensibles

# Introduction

La prise de conscience progressive de la détérioration des espaces naturels et du dérèglement climatique à l'échelle globale au cours de la fin du XIXe siècle a abouti à l'essor d'espaces protégés et à la multiplication de modalités de protection, qu'elles soient réglementaires, ou contractuelles, et qu'elles fonctionnent selon un gradient d'exclusion de la présence humaine. Cette prise de conscience s'est accompagnée de l'apparition d'un nouveau discours sur la nature, comme le démontre l'émergence de la notion de biodiversité ou encore de celui de patrimonialisation de la nature, illustrant bien la diffusion de cette préoccupation dans les sociétés. Si ces espaces protégés se sont souvent montrés efficaces pour la préservation de la nature, il n'en reste pas moins que la crise actuelle que connaît la biodiversité ne semble pas pour autant se résorber. À mesure que les valeurs de la conservation, que les critères écologiques et que les connaissances scientifiques évoluent, la protection de la nature s'applique à de nouveaux types d'espaces. Les objectifs de cette conservation sont confrontés aux évolutions sociales et à des changements globaux aux conséquences localisées (fermeture des écosystèmes, recul du trait de côte, etc.) et doivent alors apporter de nouvelles façons de repenser la conservation. La reconnaissance de l'importance de la nature et de la biodiversité à l'échelle internationale (patrimoine mondial naturel de l'UNESCO<sup>1</sup>, création de l'IPBES<sup>2</sup>) atteste de la valeur affectée aux espaces naturels, envisagés alors comme des biens communs. Néanmoins ces valeurs ne sont pas systématiquement partagées par l'ensemble de la

---

<sup>1</sup> Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ; en anglais : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*.

<sup>2</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ; en anglais : *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*.

population. Les espaces naturels sont parfois des lieux qui créent ou révèlent des conflits, variablement exprimés, autour de question d'usage (Melé, 2013) ou de légitimité par exemple (Larrère et Larrère, 2009). Les gestionnaires de ces espaces, conscients de ces difficultés participant à la détérioration de l'impact positif de leur travail et qui freinent leur extension, recherchent une meilleure acceptabilité sociale de leurs actions. Ces défis se posent à eux avec d'autant plus d'acuité que, les espaces naturels protégés sont souvent des lieux ouverts au public, contraints par des modalités et des restrictions plus ou moins importantes, et sont alors inégalement appropriés par les populations qui vivent à proximité.

Ces interrogations sont sans doute encore plus marquées sur les littoraux. Physiquement, le littoral désigne l'interface entre l'espace terrestre et la mer. Cet espace est fortement convoité par les sociétés humaines du fait de la multiplicité des activités dont il est le support : « *Sites de concentration du peuplement humain, d'activités industrielles et logistiques, de la villégiature et d'activités récréatives, les littoraux figurent parmi les lieux les plus attractifs de l'écoumène.* » (Robert et al., 2016), mais aussi par la pluralité des valeurs que les populations lui accordent. Le littoral est peut-être, plus qu'il ne l'a jamais été auparavant, traversé par des valeurs multiples. En effet, il est parfois lieu d'activités productrices, lieu de récréation, lieu de l'imaginaire et du symbolique, espace protégé, voire pompe climatique et source d'énergie. Le littoral est alors un espace fragile et sa protection se fait alors dans un contexte de pressions anthropiques : l'affectation de l'espace est un enjeu fort et la pression foncière est considérable. Dans l'objectif de lutter contre l'artificialisation de l'espace littoral et de préserver les espaces naturels, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres<sup>3</sup> est créé en 1975. Son fonctionnement, par la maîtrise du foncier et la mission ambitieuse qui lui est confié en fait un établissement public atypique. La nécessité de travailler conjointement avec les partenaires locaux le pousse, plus que tout autre gestionnaire ou propriétaire d'espace naturel en France, à

---

<sup>3</sup> Abrégé en CDL dans la suite du texte

veiller à l'acceptabilité de son action. La double mission de protection, de valorisation des espaces littoraux qu'il possède et de leur ouverture au public l'oblige nécessairement à mener une approche réunissant les enjeux sociaux et environnementaux. La patrimonialisation des sites littoraux et leur mise en valeur posent des questions de représentations des éléments de nature ou de culture patrimonialisés, nécessitant la convergence desdites représentations. Ce qui est parfois difficile à mettre en œuvre. De plus, les espaces littoraux, fréquentés par des populations diverses (locaux, touristes, professionnels, etc.) qui se partagent l'usage de l'espace et ses aménités environnementales, sont parfois inégalement accessibles aux populations. À côté d'un tourisme de masse se développent des pratiques plus individuelles, voire individualistes, où l'attention portée au patrimoine naturel et culturel tend à devenir prépondérante, a entraîné l'essor de pratiques moins contemplatives, accompagnées d'un désir renforcé d'activité de nature et d'épreuve des sens. Reconnu par le plus grand nombre comme esthétique et agréable, le littoral est surfréquenté. Le CDL, en tant que propriétaire de sites de renom, doit alors gérer ces sites symboliques, véritables monuments naturels.

À travers l'étude du réaménagement d'un site par le CDL, la pointe du Roselier, en baie de Saint-Brieuc à Plérin (Bretagne, Côtes-d'Armor), nous chercherons dans ce travail à interroger la protection d'un espace naturel littoral au regard de son ouverture au public. Au regard de l'appropriation préalable du lieu par des publics variés, nous chercherons à interroger comment éviter le potentiel sentiment de dépossession pouvant ressortir de ces situations. La pointe du Roselier située à proximité de l'agglomération de Saint-Brieuc, par sa situation périurbaine, mais pas seulement, en fait un terrain d'étude pertinent pour questionner les fréquentations, les usages et les représentations de la nature.

Nous expliciterons, dans une première partie, les concepts que nous avons choisi de mobiliser dans le cadre de ce travail. Nous décrirons ensuite l'acteur clé qu'est le CDL et nous présenterons notre objet d'étude, la pointe du Roselier dans une deuxième partie. Nous discuterons ensuite les résultats issus des observations effectuées sur le site et des enquêtes

réalisées sur le terrain dans une troisième partie. Enfin, notre quatrième partie évoquera les pistes et propositions à l'adresse du CDL et des aménageurs, issues de notre analyse.

Ce travail de recherche présente les résultats d'un stage réalisé de mars à juillet 2022. Ce stage s'inscrit dans le projet de recherche pluridisciplinaire intitulé « *écofabrique littorale* ». Cette initiative vise à « *explorer les relations Humain/non-Humain et la notion d'interdépendance au sein des systèmes socioécologiques* » (Science-Friction, 2020, p. 9) et plus particulièrement sur les espaces littoraux. L'Écofabrique littorale a été construite en partenariat avec le Conservatoire du littoral.

À ce titre, le stage réalisé sur l'étude de cas de la pointe du Roselier est l'un des deux stages portés par l'Écofabrique littorale, le second stage de Master 2 s'est lui intéressé au Parc naturel des Calanques à Marseille, et plus particulièrement à la préservation d'espèces menacées par la fréquentation. Il y est question de l'appréhension des usages, des liens et impacts entre les différentes formes de loisir, de l'interdépendance entre ville et biodiversité.

Le dispositif porté par l'Écofabrique littorale cherche à interroger, dans un contexte d'évolution des valeurs de la nature et de la conservation de celle-ci, les interdépendances entre la protection de la biodiversité littorale et les sociétés humaines qui habitent ces territoires. La finalité recherchée est « *de rendre la conservation de la nature plus intégrée de manière à raisonner en termes de territoires capables, au-delà des espèces et espaces protégés, des politiques de conservation et des préoccupations conservatoires usuelles* » (ibid., p. 13). Le stage réalisé illustre donc cet objectif de recherche.

# Chapitre 1

## Cadre conceptuel

Afin d'éclairer notre objet d'étude et dans le contexte d'un ancrage en géographie sociale, nous avons été amenés, tout au long de ce travail de mémoire, à faire appel à un certain nombre d'auteurs inscrits en sciences humaines et sociales et à leurs manières de traiter certains concepts clés en géographie et qui nous semblent particulièrement adaptés à l'objectif de notre recherche. Nous présenterons quelques-unes de ces notions dans cette première partie, en commençant par le passage de l'espace au territoire par le processus d'appropriation.

### **1.1 Aménagement, appropriation et espace : de l'espace au territoire**

Nous étudions dans ce travail la dialectique entre la préservation de la nature et l'ouverture au public. Le choix de travailler sur l'espace littoral est, comme nous l'avons précisé en introduction, de s'intéresser à un espace où ces enjeux sont particulièrement exacerbés. Notre approche est inscrite en géographie sociale. La géographie sociale est « la géographie des faits sociaux et la sociologie des faits géographiques » (Frémont et al., 1984). Elle vise l'analyse des interactions entre les rapports sociaux et spatiaux : [...] elle consiste à analyser les interrelations entre sociétés et espaces dans la dialectique dynamique sociale/dynamique spatiale. » (Corlay, 1995).

L'espace ne peut être réduit ni à sa seule dimension physique ni à sa matérialité. Ce n'est pas une trame passive, un simple support sur lequel se joueraient des phénomènes sociaux. L'espace au contraire se construit et se renouvelle par l'interrelation entre les rapports sociaux

et les rapports spatiaux. L'espace est produit par les rapports sociaux autant qu'il en est le support. C'est cette approche que propose H. Lefebvre sous le nom de production de l'espace. L'espace est alors un espace social :

*« [...] qui n'est pas une chose parmi les choses, un produit quelconque parmi les produits : il enveloppe les choses produites. Il résulte d'une suite et d'un ensemble d'opérations, et ne peut se réduire à un simple objet. Effet d'actions passées, il permet des actions, en suggère ou en interdit » (Lefebvre, 1974, p. 18).*

H. Lefebvre distingue trois dimensions qui forment ensemble l'espace social : les espaces des représentations, la pratique spatiale et les représentations de l'espace (ibid.). Ce qu'il nomme « espaces des représentations » est à rapprocher de l'espace vécu. Ce type d'espace est vecteur de symboles, d'images et de figures que les individus associent et projettent sur l'espace physique. C'est la relation subjective que chaque individu noue avec l'espace. La pratique de l'espace renvoie aux pratiques spatiales du quotidien, et ainsi à l'espace perçu, « *qui englobe production et reproduction, lieux spécifiés et ensembles spatiaux propres à chaque formation sociale, qui assure la continuité dans une relative cohésion* » (Ibid., p. 42). Enfin, les représentations de l'espace sont reliées aux rapports de production. C'est l'espace conçu, en ce qu'il est pensé, normé et produit par certains acteurs. En découle un ensemble de connaissances, d'idéologies, de codes et de modèles qui guident ou imposent les transformations de l'espace (Ibid.). La réalité et la matérialité qui en résultent peuvent être plus ou moins subies par les individus. Cette triplicité de l'espace permet de l'appréhender selon une « *[...] dialectique [qui] suggère que l'espace, multidimensionnel, est un produit dans lequel chaque acteur, individuel ou collectif, a un rôle à jouer grâce à sa propre expérience et ses propres compétences* » (Gravereau et Varlet, 2019).

### **1.1.1 L'appropriation de l'espace et le territoire**

Les individus, en habitant, en pratiquant l'espace, se l'approprient. Les pratiques engendrent un ensemble de représentations, qui se déploie dans l'espace. Il conviendra ici d'explicitier cette idée d'appropriation, afin de saisir tant les implications des rapports entre espace vécu, perçu

et conçu, et de révéler la manière dont elle éclaire les enjeux et défis de l'aménagement des espaces naturels. L'appropriation de l'espace peut être matérielle, F. Ripoll et V. Veschambre (2005) distinguent alors l'usage exclusif, qui peut être individuel, mais le plus souvent collectif et fondé sur des groupes restreints ou des catégories sociales, et l'usage autonome. L'usage autonome, lui, correspond :

« [...] au fait d'user de l'espace librement ou du moins sans contrainte sociale explicite. Jamais absolue, mais jamais totalement absente non plus, cette autonomie (ou maîtrise de l'espace) est plus ou moins forte selon les groupes et les espaces. Elle peut aussi concerner des pratiques plus ou moins massives ou visibles, de la production à la simple occupation de l'espace ». (ibid.).

En reprenant la conception de l'espace de H. Lefebvre (1974), citée précédemment, F. Ripoll et V. Veschambre (2005) mettent en évidence que l'opposition de l'espace vécu à l'espace conçu peut se traduire par une situation de détournement de l'espace. Les modalités d'appropriation matérielle de l'espace se distinguent alors selon l'exclusivité et l'autonomie (Ripoll et Veschambre, 2005)

Les deux géographes ajoutent à cette typologie des formes d'appropriation, celles qui sont à dominante idéelle, elles aussi multiples et « *déjà inséparables d'intentions, de perceptions et représentations, et même de constructions imaginaires ou idéologiques* » (ibid.). Parmi celles qui nous intéressent ici, l'attachement affectif, pouvant se muer en sentiment d'appartenance, se constitue comme une forme d'appropriation existentielle, où le lieu devient partie intégrante de l'identité (ibid.). L'appropriation peut aussi être symbolique et identitaire, l'espace approprié caractérisant alors un groupe social : il devient un attribut identitaire, mobilisable comme capital symbolique (Ripoll, 2005). L'appropriation de l'espace traduit donc un rapport social et non uniquement un rapport aux choses et à l'espace (ibid.).

L'espace vécu et perçu, approprié par un groupe social, conduit à la notion de territoire. Pour G. Di Méo, le territoire : « *témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation*

*particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité* » (Di Méo, 1998, p.102). Le territoire est donc un construit social, à travers son expérience concrète de l'espace social. Devenu territoire par le processus d'appropriation, l'espace représente dès lors un élément structurant des individus qui l'habitent, le parcourent, le visitent. Chacun, selon la fréquence de ses pratiques (touristes, résidents secondaires, etc.), la durée de son séjour, mais également son histoire personnelle et héritée, forge avec l'espace des relations riches et diversifiées qui induisent inévitablement le rapport entretenu à l'espace conçu et donc à l'aménagement de l'espace. L'espace devenu territoire se révèle être ainsi un enjeu tout autant qu'un support, un vecteur de mobilisation, de défense ou de luttes : un objet conflictuel à part entière.

### **1.1.2 De potentielles conflictualités**

L'espace conçu au sens de H. Lefebvre, est aménagé et produit par les institutions, l'État, autrement dit par les acteurs dominants pouvant imposer leur vision de l'espace. Cet espace conçu modifie la matérialité de l'espace vécu par les individus, qui se sont approprié l'espace, et de fait le territoire. Cette appropriation, dans la multiplicité de ces approches, peut alors se heurter à la vision dominante et créer des situations conflictuelles. L'espace est alors autant source et base de conflictualités. Il révèle également des enjeux politiques et sociaux derrière l'aménagement, comme l'indique notamment P. Subra, qui propose par ailleurs un nouveau domaine de recherche : la « géopolitique de l'aménagement du territoire » (Subra, 2016). Il rappelle que les politiques publiques territoriales précèdent les mobilisations anti-aménagement, en conséquence, la culture technique de l'aménagement paraît légitime, car ancrée et antérieure à la culture revendicative (ibid.).

La décentralisation, l'évolution de la gouvernance et de l'organisation territoriale et la multiplication des conflits en réponse à des projets d'aménagement traduisent la pluralité des modes d'appropriation, et la remise en cause de l'espace produit. « *Car le conflit n'est pas seulement le produit d'un projet : il naît de la rencontre entre un projet et un territoire* » (ibid., p.63). Cette citation témoigne ainsi des liens entre appropriation et conflictualité, mais

également entre aménagement et conflits. Ces derniers sont aussi pluriels que les auteurs s'y étant intéressés. Conflits d'usage pour certains (Cadoret, 2011), d'intérêts, d'antériorité ou encore de légitimité. Les formes et modalités que peuvent prendre les situations conflictuelles sont bien diverses, qu'elles traduisent des concurrences entre des usages, des objectifs (économique ou protectionniste par exemple) ou bien encore qu'elles témoignent de rapports différenciés à l'espace, à la nature entre aménageurs, gestionnaires, habitants et riverains. Ainsi, nombreuses sont les situations conflictuelles qui éclatent concernant les espaces naturels protégés et leurs aménagements. Celles-ci peuvent modifier durablement les pratiques des usagers. Les rapports différenciés à l'espace, et les représentations et perceptions des acteurs et groupes en présence entraînent l'apparition de différents types de conflits, et ce à des degrés variés. Les objectifs de protection de la nature notamment, peuvent générer de la conflictualité, par la concurrence, voire l'incompatibilité entre les mesures qu'ils nécessitent et d'autres usages, visions ou intérêts.

## **1.2 Les inégalités environnementales**

Le champ d'études des inégalités environnementales est originaire de l'*Environmental Justice* Nord-américaine, apparu à la fin des années 1970. Les inégalités environnementales peuvent être le produit de diverses politiques en matière d'aménagement, d'environnement ou encore d'équipement. Elles se creusent par le bas et par le haut, à la fois sur un mode passif et sur un mode actif. D'un point de vue spatial par exemple, elles dépendent des choix résidentiels (désirés ou subis), mais aussi des processus de ségrégation. Elles sont ainsi le produit d'une répartition spatiale particulière, mais surtout de formes de domination culturelle, symbolique et politique (par l'accaparement des terres, la confiscation des milieux, ou la destruction des ontologies...) impliquant entre autres une distribution inégale de la capacité d'agir sur les milieux en fonction du capital socio-culturel.

C. Larrère définit les inégalités environnementales dans un ouvrage du même nom comme « *les inégalités d'exposition aux risques environnementaux, exposition qui est jugée disproportionnée quand certains groupes sociaux ou certaines catégories sociales en souffrent plus que d'autres de façon significative.* » (Larrère, 2017, p.7)

P. Deboudt identifie quatre grandes catégories d'inégalités environnementales. L'inégalité d'exposition aux risques naturels et aux nuisances environnementales (Deboudt, 2015). Cette approche est en France à rapprocher du champ de la santé environnementale. Ce type d'inégalité correspond à celle définie par C. Larrère ci-dessus. Celle-ci doit aussi prendre en compte la vulnérabilité et la résilience des populations concernées. Ensuite, ce que P. Deboudt appelle l'« *inégalité géographique liée aux politiques de préservation du patrimoine naturel et aux caractéristiques des milieux géographiques.* », c'est-à-dire l'inégale répartition spatiale des politiques de protection de la nature, liée à une valorisation différenciée du patrimoine naturel (Deboudt, 2015). Le troisième type d'inégalités environnementales concerne l'« *inégalité dans l'appropriation ou dans l'accès à des espaces à haute valeur écologique* » (Ibid.). En d'autres termes, les aménités environnementales ne sont pas uniformément accessibles aux différents groupes sociaux : « *cela peut être la conséquence involontaire de politiques insuffisamment attentives à leurs effets sociaux, mais tient aussi au fait que les groupes sociaux favorisés recherchent intentionnellement des aménités environnementales* » (Larrère, 2017, p. 16). De même, outre l'accès aux sites naturels, le coût du foncier et les logiques résidentielles souvent contraintes renforcent ce type d'inégalité. Enfin, P. Deboudt identifie l'inégale « *capacité de se mobiliser ou d'agir afin d'interférer dans l'élaboration des politiques territoriales de l'environnement.* » (Deboudt, 2015). Chaque groupe mobilise, ou non, ses différents capitaux (social, économique, culturel et symbolique) pour influencer sur les politiques publiques. La capacité même de se constituer en un groupe capable de faire converger ses intérêts pour les faire valoir participe de ce type d'inégalité.

Les inégalités environnementales peuvent être produites ou renforcées par des inégalités sociales (installation d'infrastructures polluantes ou à risque à proximité des quartiers défavorisés par exemple). À l'inverse, elles peuvent aussi créer ou accentuer des inégalités sociales (accès aux ressources naturelles, à un cadre de vie et à des aménités environnementales). Les inégalités environnementales complexifient l'analyse sociale (Larrère, 2017). Les inégalités sociales et environnementales s'alimentent l'une et l'autre, sans pour autant toujours se recouper ou se superposer.

P. Deboudt montre comment, « *si la possibilité de s'approprier l'environnement conditionne bien souvent des usages respectueux permettant sa préservation, elle conduit ici à la mobilisation d'un discours écologique qui se fait instrument de ségrégation.* » (P. Deboudt, 2015). Dès lors, l'appropriation de l'espace peut participer à la création ou au renforcement d'inégalités environnementales. V. Deldrève montre à travers l'étude du quartier du Touquet quelles sont les réponses sociales et politiques aux enjeux d'aménagement et de fréquentation :

« [...] s'inscrivent dans des rapports sociaux préexistants : dans des formes de domination matérielle et symbolique dont n'est pas isolable la manière dont les interviewés disent et vivent leur environnement et ses aménités, établissent leur légitimité, et celle des autres, à en bénéficier. » (Deldrève, 2011)

Le recours à la notion d'inégalités environnementales dans notre cadre conceptuel intervient avant tout pour souligner que la protection de l'environnement, et donc le choix des modalités de protection des espaces naturels, ont des implications sociales, elles ne sont pas neutres. Autrement dit : « *La protection de la nature ne reste pas extérieure à la société* » (Larrère, 2017, p.17).

L'étude menée par Gauthey et al. (2021) dans le cadre du rapport du ministère de la transition écologique intitulé « Les Français et la nature » insiste sur les inégalités d'accès et de contact à la nature. À partir de données quantitatives, les auteurs font l'état des rapports des Français à la nature. Ils montrent que l'intensité des contacts avec la nature dépend du niveau de revenu

des ménages. Le niveau d'étude est corrélé positivement au contact avec la nature, mais de manière moins marquée que le revenu, avec un effet plus visible chez les hommes et dans les communes urbaines. L'accessibilité à des espaces de nature est différenciée selon la taille de la commune et le revenu. De plus, la satisfaction de la proximité avec la nature est plus faible dans les grandes agglomérations, et la capacité à influencer sur cette proximité décroît avec le revenu et niveau d'étude. L'étude met aussi en avant des lieux de contact avec la nature qui sont différenciés selon le sexe, indépendamment du revenu, de l'âge ou leur lieu d'habitation. Les femmes fréquentant plutôt les jardins publics, champs et prairies et les hommes les rivières, les lacs, les forêts et la montagne. Sont aussi mises en avant des inégalités de genre dans les activités de nature, celles pratiquées sur le littoral notamment sont majoritairement masculines. Le littoral est plus fréquenté par les hommes et avec un effet d'âge, les plus âgés s'y rendant plus régulièrement. Finalement, l'accès et la fréquentation des espaces de nature sont dépendants des revenus, du niveau d'étude, du genre et du lieu d'habitation à des degrés divers qui confirment des inégalités environnementales variées qui s'alimentent d'inégalités sociales (Gauthey et al., 2021). Ces inégalités ont des implications fortes sur la construction des représentations de la nature, de son état et donc, finalement, sur les pratiques et les postures des individus dans et sur les espaces de nature.

Particulièrement pour les inégalités sociales et environnementales concernant l'accès, l'usage, la pratique et l'utilisation des espaces naturels, ces questions semblent être à lier aux processus de patrimonialisation pouvant parfois participer au renforcement de ces inégalités, d'autant plus qu'ils s'inscrivent sur des espaces le plus souvent attractifs et fréquentés pour des raisons diverses.

## 1.3 Le processus de patrimonialisation

### 1.3.1 La patrimonialisation

L'intérêt des géographes pour la notion de patrimoine est relativement récent (Veschambre, 2007). Avant le début des années 1990, la discipline géographique est absente des travaux sur le patrimoine. Veschambre indique que les réflexions autour de la notion portent avant tout sur les mécanismes sociaux aboutissant à une *patrimonialisation*. Ce néologisme « traduit la volonté d'envisager un processus social de reconnaissance de certains héritages plutôt que les éléments patrimonialisés en tant que tels. » (ibid.). Le néologisme *patrimonialisation*, c'est-à-dire l'acte de patrimonialiser, permet d'insister sur les logiques sociales sous-jacentes à tout objet patrimonial. L'idée est « d'aborder le patrimoine dans ses dimensions territoriales, sociales et politiques, comme un révélateur de la transformation des sociétés et des dynamiques spatiales » (Hertzog, 2011). S. Héritier montre la complexité du fait patrimonial :

« Les processus, dits de patrimonialisation [sic], incorporent des biens (objets, personnages, sites, lieux historiques, bâtiments, monuments, etc.) en effectuant une opération complexe associant, souvent de manière combinée et non exclusive, l'oubli (de la part des sociétés humaines) et l'abandon (de la part des propriétaires ou des usagers), la destruction (par la guerre, le temps), la sélection (par des institutions), la revendication (par certains groupes), la reconnaissance de tout ou partie d'une société. » (Héritier, 2013).

La patrimonialisation est un processus qui fait intervenir tous les acteurs de la société. Le patrimoine doit être reconnu comme tel par la société, il peut difficilement être imposé.

« [...] la construction patrimoniale d'éléments matériels comme immatériels, n'est pas liée aux seules politiques publiques, mais se révèle être aussi un phénomène de société qui remporte l'adhésion de beaucoup et fait sens collectivement. Dès lors, le patrimoine est à analyser comme un processus culturel relié à des regards, du vécu et des pratiques. » (Bouisset, Degremont, 2013).

De plus, comme l'indique G. Di Méo :

« Le patrimoine est un discours, il participe d'un principe narratif (il a donc besoin de narrateurs) qui raconte les mythes originels, qui décrit les épopées fondatrices et les grands moments historiques d'un groupe ou d'un territoire. Il confère à toute réalité sociale une consistance temporelle (durée) et spatiale. Il l'invite à se projeter vers l'avenir, à formuler un projet collectif. » (Di Méo, 2007).

Certains auteurs, comme G. Di Méo, qui rapprochent la notion de territoire et celle de patrimoine, mettent en avant l'identité, la mémoire commune, créées par des discours patrimoniaux mettant l'accent sur les intérêts communs. Cette approche du patrimoine comme producteur de liens à la fois social et spatial associe le patrimoine à un bien commun (Di Méo, 1994). Comme le précisent plusieurs auteurs, cette approche englobante tend à occulter les rapports de force, les enjeux, les stratégies et éventuels conflits associés au processus de patrimonialisation (Veschambre, 2007 ; Di Méo, 2007). Les processus d'instrumentalisation du patrimoine, son utilisation comme objet politique, sont mis en évidence par des géographes : *« le fait d'invoquer le patrimoine contribue à susciter l'adhésion du plus grand nombre à un espace, et par là même à ceux qui y exercent le pouvoir »* (Gravari-Barbas et Veschambre, 2004). Le patrimoine peut alors devenir un enjeu de développement économique ou de légitimation politique (ibid.).

S'intéresser aux processus de patrimonialisation permet d'interroger l'appropriation de l'espace. Ainsi, pour reprendre la formule de F. Ripoll, la notion de patrimoine offre une approche pour étudier les manières de s'approprier l'espace, ou de contester son appropriation. C'est également ce que Gravari-Barbas et Veschambre mettent en évidence dans la citation suivante :

« Revendiquer la protection et la valorisation d'un espace donné, en mettant en avant des qualités patrimoniales, c'est tenter de le défendre et de se l'approprier, réellement ou symboliquement. C'est tenter d'acquérir une légitimité et d'exercer une forme de pouvoir sur cet espace. [...] L'idée de consensus et de lien social masque d'autre part le fait que [sic] le patrimoine n'est pas approprié de manière égalitaire. L'accessibilité et donc la

jouissance des édifices patrimoniaux, parcs, jardins, etc., est très inégalitaire » (Gravari-Barbas, Veschambre, 2004).

Tout comme l'appropriation, la patrimonialisation possède diverses dimensions et procède de formes diverses. Elle témoigne, par exemple, d'une dimension discursive et performative puisque la patrimonialisation d'un espace doit faire sens collectivement ou être perçue comme légitime aux yeux de la population. Le patrimoine ne peut faire sens que collectivement, et il ne peut être réduit aux politiques publiques, il doit donc remporter l'adhésion collective (Bouisset & Degrémont, 2013). La patrimonialisation peut ainsi être invoquée par les acteurs gestionnaires pour mettre en place une réglementation plus contraignante, par les décideurs publics qui décident du périmètre d'un zonage de protection ou bien d'acteurs de la société civile qui se mobilisent face à la dégradation d'un milieu en suggérant sa patrimonialisation. Nous convoquons ainsi la notion de patrimonialisation pour chercher à mettre en évidence les enjeux, les stratégies développées par les différents acteurs dans le but d'appropriation de l'espace. Ces questions croisent celles de l'espace conçu dans le sens où la patrimonialisation fait appel aux discours, aux représentations et perceptions et aux écarts entre la manière dont ces discours sont mobilisés par les experts et dans les politiques publiques et à la façon dont ils sont reçus et compris par le public.

La patrimonialisation se compose également d'une dimension spatiale et se traduit par exemple par les mesures de protection. M. Gravari-Barbas et V. Veschambre parlent de dilatation spatiale pour décrire l'élargissement des mesures de protection et le périmètre grandissant des espaces patrimonialisés :

La sensibilité patrimoniale a tendance à englober des espaces de plus en plus étendus et de plus en plus proches de la vie quotidienne, à la faveur de la « désaffectation » d'espaces productifs, agricoles, industriels [...]. Cette dilatation spatiale qui s'opère dans le cadre du processus de patrimonialisation ne va pas de soi, car elle entre en opposition avec d'autres pratiques et d'autres conceptions de l'espace. (Gravari-Barbas, Veschambre, 2004).

### 1.3.2 La patrimonialisation de la nature

Pour expliquer l'extension du fait patrimonial à la nature, S. Héritier postule le repositionnement de l'individu au monde, en reconsidérant la place de l'homme dans la nature et en intégrant la nature dans l'histoire (S. Héritier, 2013). La prise en compte de la fragilité des milieux naturels et des perturbations écologiques transforme ce rapport. De la sauvegarde de la frange la plus remarquable des paysages, formations géologiques et autres merveilles de la nature, la patrimonialisation des éléments naturels cherche à répondre à notre sentiment de responsabilité envers la nature. Le retournement est donc double : on ne patrimonialise plus l'exceptionnel et le remarquable pour les générations futures, mais les milieux, les écosystèmes entiers pour leur rôle crucial pour les générations présentes (Berdoulay, Soubeyran, 2014).

Le patrimoine naturel est une construction sociale (Bouisset, Degrémont, 2013 ; Héritier, Guichard-Anguis, 2008). Il convient alors de considérer légitimement le patrimoine naturel comme un ensemble d'éléments de nature possédant des qualités et valeurs particulières activées par la reconnaissance collective. Cette reconnaissance transforme dès lors le statut de ces éléments qui se constituent alors comme des objets au statut hybride en lien avec les représentations portées par les individus et celles que la société projette perpétuellement sur eux. De fait, le patrimoine naturel se constitue comme un construit culturel.

L'interdépendance entre les patrimoines culturel et naturel était déjà présente dans la convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'Unesco de 1972 (Claeys, 2014). La réforme des parcs nationaux de 2006 illustre ce passage de la protection d'« *espaces naturels sensibles particulièrement remarquables* » qui s'étend « *à un riche patrimoine naturel, culturel et paysager* » (ibid.).

La patrimonialisation de la nature s'étend de plus en plus à la biodiversité, en témoigne l'importance croissante de critères écologiques quant à la définition des espaces naturels. Ainsi, « *cette tendance illustre le passage d'une patrimonialisation d'espaces emblématiques d'un*

*point de vue naturel, paysager, culturel ou historique, à la patrimonialisation de la biodiversité des espaces* » (Barthon et al. 2013).

### **1.3.2.1 La patrimonialisation du littoral**

Le littoral a la particularité d'être tout autant concerné par une approche patrimoniale consensuelle liée au patrimoine dit remarquable qu'une approche plus locale, où celui-ci participe de l'identité sociale territoriale. Au sens où les sites naturels littoraux sont de plus en plus perçus comme des espaces à préserver, pour leurs valeurs esthétiques, leur fragilité et donc, leur rôle d'écosystème. Considérés comme appartenant au « patrimoine mondial », les sites naturels sont aussi des espaces quotidiennement pratiqués, appropriés et donc faisant partie intégrante de l'identité locale. Les processus de patrimonialisation qui prennent place sur le littoral obéissent à des logiques complexes.

Nous l'avons vu les processus de patrimonialisation traduisent des rapports de force plus ou moins larvés, et l'acceptation des éléments énoncés comme patrimoniaux doit être partagée, sous peine d'être remise en cause ou simplement ignorée. C. Bouisset et I. Degrémont montrent les écueils potentiels de la patrimonialisation d'origine régaliennne, avec l'exemple des espaces naturels pyrénéens :

« [Les] politiques publiques de conservation appuyées le plus souvent sur la parole d'experts et de scientifiques qui « disent » ce qui est patrimoine et comment il faut le conserver, autrement dit, qui formalisent les valeurs du patrimoine et définissent des critères de reconnaissance, de sélection patrimoniale » (Bouisset, Degrémont, 2013).

J.-M. Le Bot convoque B. Latour pour préciser que le mode d'existence juridique du patrimoine est distinct de son mode d'existence politique (Le Bot, 2019).

Les discours sur la mise en valeur du patrimoine, notamment naturel, se multiplient. Elle peut être dépourvue de toute visée utilitariste, le patrimoine naturel devant être préservé principalement sur des critères biocentés. A contrario, le patrimoine, par son ouverture au public, peut aussi faire l'objet d'une valorisation économique. Ces deux approches peuvent

cohabiter ou aboutir à des contradictions, voire des conflits. En témoignent les nombreux contentieux sur l'affectation de l'espace sur le littoral. Le Conservatoire du littoral se place dans une approche hybride où dominent les considérations écologiques et est régulièrement en prise avec des oppositions de la part d'acteurs locaux ou de la population riveraine considérant l'action du CDL comme étant exclusivement tournée vers la conservation et la protection de l'écosystème aux dépens des habitants et de leurs activités.

La biodiversité peut devenir un argument à part entière dans certains processus patrimoniaux, notamment dans les espaces protégés. Ce qui peut renforcer le déficit d'acceptation du grand public, moins sensibilisé à cette lecture et ne partageant pas ces représentations de la nature :

« Cette « expérience » du patrimoine naturel, qui amène émotions, regards esthétiques et discours de construction patrimoniale de la part des « pratiquants », s'établit à partir d'échelles paysagères qui, si elles font sens collectivement, sont très peu en phase avec le discours savant actuel de justification officielle où le patrimoine naturel se confond en fait avec les notions de milieu, d'écosystèmes et d'environnement et qui finalement traite le patrimoine naturel comme une réponse locale aux enjeux planétaires » (Bouisset, Degrémont, 2013).

J.M. Le Bot reprend une typologie proposée par P.Y. Balut, des différents « héritiers », c'est-à-dire des groupes qui s'impliqueraient dans la gestion des éléments patrimonialisés, car reconnaissant leur valeur patrimoniale (J.M. Le Bot, 2019). D'abord, les héritiers par lignage, qui sont les « *descendants effectifs de ceux qui ont construit ou utilisé les biens concernés.* » (ibid.), ensuite les héritiers spirituels, qui se réclament d'un patrimoine, dans une « relation d'adoption » (ibid.). Enfin, les héritiers de fait « *acquittent les droits de succession et en supportent les charges, quand bien même ils ne sont pas directement intéressés.* » (ibid.). Ainsi il montre que les éléments de patrimoine naturel sont moins spontanément reconnus comme tels que le patrimoine culturel :

« Alors que les « monuments historiques » ont des héritiers prêts spontanément à les défendre, ce n'est pas le cas au même degré pour les « monuments naturels », en dehors des experts. D'où la tentation de l'imposition. Le problème est que l'héritage ne s'impose

pas, sauf à ne produire, dans la terminologie de Balut, que des héritiers de fait, « entité vague, englobant plus ou moins tout le monde » (ibid.).

Comme nous l'avons envisagé, la notion de patrimoine naturel interroge les intérêts des acteurs qui le prônent et questionne la dialectique conservation de la nature et mise en valeur. La confrontation de ces objectifs est particulièrement au cœur de l'aménagement du site de la Pointe que nous étudierons au sein de ce mémoire et sur lequel nous reviendrons de manière détaillée dans la suite de notre propos.

Ces différents concepts permettent d'appréhender l'espace littoral comme un espace inégalement approprié, soumis à des rapports de forces et à des enjeux multiples. L'appropriation différenciée de l'espace littoral résultant des processus de patrimonialisation produit ou renforce notamment des inégalités sociales et environnementales. Ainsi, non seulement le Conservatoire du Littoral est critiqué pour certains de ces choix de gestion procédant parfois à l'exclusion territoriale d'usagers et de riverains, mais il est aussi soupçonné de produire une exclusion symbolique de ces derniers d'espaces qu'ils s'étaient pourtant appropriés de longue date. Si les modalités de gestion et les projets d'aménagement portés par le conservatoire du littoral sont approuvés et élaborés avec l'aide de scientifiques et des décideurs, s'imposant alors comme un acteur tout à fait légitime, il peut se confronter aux demandes des citoyens, usagers, riverains et habitants qui lui reprochent de ne pas prendre en compte leurs demandes, souhaits et recommandations.

Dans cette perspective, la patrimonialisation des espaces naturels par les structures publiques peut également faire l'objet de la production d'un espace conçu, et est alors vécue comme une dépossession d'un territoire historiquement approprié par les populations locales, pouvant renforcer ou créer des inégalités environnementales.

## **Chapitre 2**

### **La question de recherche et objet d'étude**

#### **2.1 La problématique**

Nous cherchons donc à nous mettre en situation d'étudier la dialectique entre la protection de la nature et l'ouverture au public sur les sites naturels. Nous avons donc pris comme objet d'étude un site naturel littoral. En effet le littoral concentre les pressions et se trouve au croisement d'enjeux sociaux et environnementaux. En étudiant une situation où la gestion d'un site naturel est en pleine évolution, nous cherchons à mettre en exergue les rapports et les représentations entre les visiteurs et la nature ainsi que leurs évolutions. En tentant de mobiliser les concepts d'appropriation de l'espace, d'inégalités environnementales et de patrimonialisation appliqués à une opération de réaménagement d'un site littoral, on cherche à révéler la pluralité des valeurs et des motivations accordées à ce site au regard des pratiques et de leur évolution. L'étude du site naturel littoral choisi, la pointe du Roselier, permet de s'interroger sur le réaménagement des sites naturels et l'équilibre recherché de conciliation de la protection de la nature et de son ouverture au public. Nous cherchons à questionner l'acceptabilité de l'acte de protection et les effets sociaux indésirables qu'il peut générer, tel le sentiment de dépossession. La situation géographique du site et la multiplicité des usages qu'il accueille en font un objet d'étude pertinent pour tenter de répondre à notre problématique. Comment en effet penser l'aménagement d'un site naturel touristique de manière à articuler la protection de nature et son ouverture aux visiteurs ? Le Conservatoire est comme nous allons le voir, un acteur de la préservation qui mène une réflexion forte sur ce sujet, l'étude d'un de ses sites, est donc pertinente pour répondre à notre questionnement.

## 2.2 Le Conservatoire du littoral

Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est un établissement public créé en 1975. Dans un contexte de massification du tourisme et de grands projets d'aménagement, la prise de conscience des pressions qui pèsent sur le littoral pousse à la création d'un dispositif permettant d'empêcher la bétonnisation du littoral, l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels littoraux.

Auparavant, le littoral était surtout vu comme un espace périphérique. Tout autant au regard de son intégration au tissu économique et social, réduit au développement touristique ou appréhendé sous le prisme des ports, mais aussi en ce qui concerne les politiques de protection de la nature. En effet, si l'institutionnalisation de la protection de la nature est relativement récente en France, le mouvement s'est d'abord concentré sur les espaces naturels terrestres, notamment la montagne (création du parc national de la Vanoise en 1963). La préservation de paysages remarquables et pittoresques est le principal moteur des premières mesures de protection de la nature en France, même si la sauvegarde d'espèces emblématiques mobilise scientifiques et naturalistes tout le long du XXe siècle. Le littoral est donc une frontière, mais la demande sociale de nature croissante se traduit notamment par l'augmentation des résidences secondaires ainsi que les grands projets d'infrastructures touristiques, qui révèlent l'absence de cadre légal de protection adapté aux spécificités du littoral. Les collectivités ne disposent pas d'outils appropriés pour y répondre.

Le rapport « Le littoral français : perspectives pour l'aménagement », couramment surnommé « rapport Piquard », du nom de son auteur permet, de 1971 à 1973, de poser les bases de la réflexion sur le littoral français (Miossec, 2015). Pour le compte de la DATAR<sup>4</sup>, il fait le bilan

---

<sup>4</sup> Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

de la situation des littoraux. L'approche est territoriale et générale, et aboutit à la préconisation d'un établissement public décentralisé, le CDL. Comme le rappelle B. Kalaora, à sa création :

« L'objectif n'est pas la protection à proprement parler, telle qu'elle s'exerce dans les parcs nationaux, mais plutôt la conservation, en l'état, de l'existant y compris en maintenant des activités, « qui créent un paysage et un microclimat jugés dignes d'être sauvegardés » dans l'attente de nouvelles utilisations. » (Kalaora, 2010, p.16).

L'approche philosophique du futur Conservatoire se rapproche à l'origine de la conservation, c'est-à-dire la gestion raisonnée des espaces naturels, qui n'exclut pas l'homme et n'empêche pas différents usages de la nature. Cette approche est à distinguer de la préservation, où la nature est protégée pour ses valeurs intrinsèque, éventuellement esthétique ou spirituelle, et surtout en dehors de l'homme. Contrairement aux réserves naturelles, les sites du CDL ne doivent pas « *tout geler et tout figer* » (Kalaora, 2010, p.16), mais prennent en compte les usages humains, leur fonction sociale actuelle ou potentielle. Car les sites que le CDL acquiert ont vocation à être ouverts au public.

Le CDL permet à la France de se doter d'un outil d'intervention décrit par beaucoup comme original à bien des égards. Son fonctionnement unique, sans équivalents directs dans d'autres pays, en fait un outil de protection différent des autres mesures de protection existantes en France. Le CDL a pour mission d'acquérir les espaces des rivages maritimes remarquables et menacés par l'urbanisation. Une fois dans le domaine propre du CDL, ces espaces deviennent inaliénables et imprescriptibles, ce qui permet de les soustraire définitivement au risque d'artificialisation. Ce faisant, les espaces dont il devient propriétaire ne peuvent plus être appropriés par des intérêts privés et s'apparentent alors à des biens communs. Sa politique foncière doit être menée en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus locaux, collectivités, associations, agriculteurs, population, etc.), auxquels la gestion des sites acquis doit ensuite être déléguée. Ainsi, outre la particularité d'utiliser l'acquisition foncière comme mode de fonctionnement, le CDL observe aussi la particularité de devoir confier la gestion des sites aux acteurs locaux. Si les collectivités locales sont le plus souvent gestionnaires, d'autres

acteurs comme des associations de protection de la nature peuvent aussi gérer des sites du CDL. De même, des conventions peuvent être passées entre le CDL et des agriculteurs qui peuvent exploiter les parcelles du CDL. Cette double particularité implique pour le CDL de mener une politique partenariale et concertée avec les acteurs locaux, élus comme collectivités. L'établissement fait face à sa création à des défis sérieux, car il doit faire accepter son action localement, en plus d'être à l'origine un établissement peu doté ni de moyens humains ni financiers. Cependant ce fonctionnement partenarial l'a obligé à favoriser le dialogue et la concertation et participe sûrement aujourd'hui de son importante légitimité auprès des acteurs locaux. De même, les orientations des collectivités ont un impact fort sur la capacité du CDL à mener à bien ses missions.

Conceptualisé au début des politiques de décentralisation, le CDL se décompose en dix délégations de rivages, chacune chargée d'un ensemble géographique cohérent (huit délégations pour les littoraux métropolitains, une délégation pour l'outre-mer et une délégation pour les lacs).

Le CDL peut mener à bien sa politique d'acquisition foncière en recourant à des outils contraignants comme le droit de préemption, qui lui permet de se porter acquéreur en priorité, ou encore d'user de la procédure d'expropriation. Cependant, l'essentiel des acquisitions du CDL se fait à l'amiable (70%) ou en préemption directe (26%) la procédure d'expropriation est très rare (4%) (CDL, 2022a). Si à l'origine, le CDL appréhende le littoral essentiellement par sa portion terrestre (Kaloara, 2010), il peut être affectataire du domaine public maritime et du domaine privé de l'État, sans limitation de durée depuis 2002. Cela élargit son domaine d'action à l'origine cantonné aux rivages, à la mer et à l'estran.

Les zones sur lesquelles le CDL a vocation à intervenir sont définies en accord avec les élus locaux, non seulement par la validation de l'action foncière localement, mais aussi par les choix stratégiques où interviennent les Conseils de rivages (composés d'élus nommés par les régions et départements). Ces zones sont les périmètres autorisés, sur lesquels le CDL est mandaté pour

intervenir. Des zones de préemption sont définies soit en s'appuyant sur les départements au titre des ENS ou les SAFER<sup>5</sup>, soit par des zones propres au CDL, dont la création est possible depuis 2002. Cependant, le CDL n'utilise que peu cette option, préférant une action foncière partenariale avec les acteurs locaux.

En 2021, le CDL acquiert 2 224 hectares, ce qui porte la surface globale du domaine du CDL à 212 848 hectares, et 459 actes d'acquisition sont signés (CDL, 2022b). C'est environ 750 sites qui sont sous la protection du CDL, ce qui représente 2500 km de rivages, et 15% du linéaire côtier métropolitain. À titre de comparaison, le domaine du CDL était de 86 000 hectares en 2005, pour 500 sites et 10% de linéaire côtier (Joveniaux, 2018).

Le budget du CDL repose principalement sur le droit annuel de francisation des navires (DAFN) auquel on peut rajouter les participations de partenaires publics (département, région, Europe, etc.) soit 60 millions d'euros en 2021. La question de l'adéquation des moyens au regard de ses objectifs est régulièrement soulevée, notamment par la Cour des comptes. D'autant que son patrimoine croissant, qu'il a la mission de valoriser, implique des moyens considérables. Le budget d'investissement est réparti selon une règle qui est restée inchangée, soit deux tiers pour l'action foncière et un tiers pour les aménagements des sites et autres missions de propriétaire (Joveniaux, 2018). Dans ce contexte, le CDL cherche constamment à optimiser son action, tout en cherchant à atteindre l'objectif de « tiers naturel » à l'horizon 2050.

Parallèlement à cette mission de conservation des espaces naturels littoraux portée par la politique d'acquisition, les sites du CDL ont vocation à être ouverts au public, et ce de manière

---

<sup>5</sup> Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

raisonnée afin de ne pas maintenir ou augmenter les pressions anthropiques sur le site en question.

D'abord centré sur l'acquisition et la constitution d'un domaine propre, le CDL mène de aussi des opérations de restauration ou de réaménagement sur certains sites. Les raisons qui motivent ces opérations sont variées, telles l'amélioration des conditions d'accès et la gestion du public et des flux, la sécurisation des sites, la restauration écologique de sites dégradés. Conjointement avec le gestionnaire, un projet de site est construit en s'appuyant sur des études préalables afin de cerner les enjeux du site. Un plan de gestion permet alors de définir les modalités d'aménagement et d'entretien du site. Le CDL intervenait au départ souvent pour empêcher l'artificialisation, il le fait de plus en plus pour restaurer certains sites.

Le savoir-faire du CDL en matière de génie écologique et de restauration, d'accueil du public, le patrimoine important qu'il s'est constitué au fil du temps lui assure aujourd'hui une légitimité forte. Il est un acteur reconnu de l'aménagement et la protection du littoral. Ses modalités d'action foncière (zones de préemption et périmètres d'intervention autorisés) lui permettent non seulement d'intervenir sur des zones conséquentes (360 000 ha de périmètres d'intervention autorisés en 2018), mais aussi d'éviter l'artificialisation d'espaces sans les acquérir, par dissuasion. L'établissement est donc puissant et incontournable sur les territoires où il est présent, comme l'indique A. Joveniaux :

« [...] la force du CDL tient pour beaucoup à ce qui avait été perçu comme une faiblesse au départ : son absence de pouvoir réglementaire, cette impossibilité de décider et agir seul et cette obligation de conduire une politique concertée et partenariale avec les collectivités et autres acteurs des territoires, avec une délégation de la gestion des espaces. » (Joveniaux, 2018, p.679).

Le CDL jouit d'une image globalement positive, tant du côté des élus et des collectivités que du grand public. Le patrimoine qu'il s'est constitué au fil des années d'existence lui permet d'avoir une capacité d'influence sur les dynamiques territoriales, à peser sur les politiques à

différentes échelles et à contribuer aux projets territoriaux. Si sa légitimité est forte, il n'en demeure pas moins une relative fragilité inhérente à son mode de fonctionnement.

La prise en compte des changements globaux, n'a pas seulement pour effet de restructurer la gestion des sites du CDL, avec la nécessité d'affiner leurs conséquences pour redéfinir les enjeux avec les gestionnaires partenaires, pour mener à des décisions qui soient partagées. Elle implique aussi un changement d'échelle dans la manière d'appréhender les enjeux des sites du CDL. Ceux-ci ne sont définitivement plus des problématiques internes, mais dépassent le simple périmètre des sites. Ce changement de perspective implique que « [...] *l'échelle du problème ne peut plus se limiter aux propriétés de l'établissement.* » (Kalaora, 2010, p.170). À l'échelle des sites, cela permet au CDL d'expérimenter de nouvelles façons de gérer le trait de côte (dépoldérisation, recul, etc.) et cette problématique est principalement scientifique et technique. Mais l'adaptation aux changements climatiques, devant être appréhendée à une échelle plus grande, la responsabilité du CDL est alors aussi de nature politique et sociale. Les réponses à ses problèmes globaux concernent l'ensemble des acteurs et parties prenantes (élus, gestionnaires, collectivités, populations locales, touristes, etc.)

En 2015, dans le cadre de sa stratégie d'intervention 2015-2050, l'objectif de participation à la sauvegarde du Tiers naturel littoral est précisé. Il consiste, à l'horizon 2050, pour le CDL, de protéger 320 000 hectares, répartis sur un millier de sites (CDL, 2015). Le CDL veut à cet horizon constituer un réseau de sites cohérents, valorisés et en bon état, qui consiste à doter chaque site du Conservatoire d'un projet à long terme pertinent.

L'acquisition du site de la pointe du Roselier et la procédure de réaménagement qui y est engagée s'inscrivent dans cet objectif de proposer des sites cohérents avec un projet sur le long terme.

## 2.3 L'étude de cas : la pointe du Roselier

### 2.3.1 Présentation et situation géographique

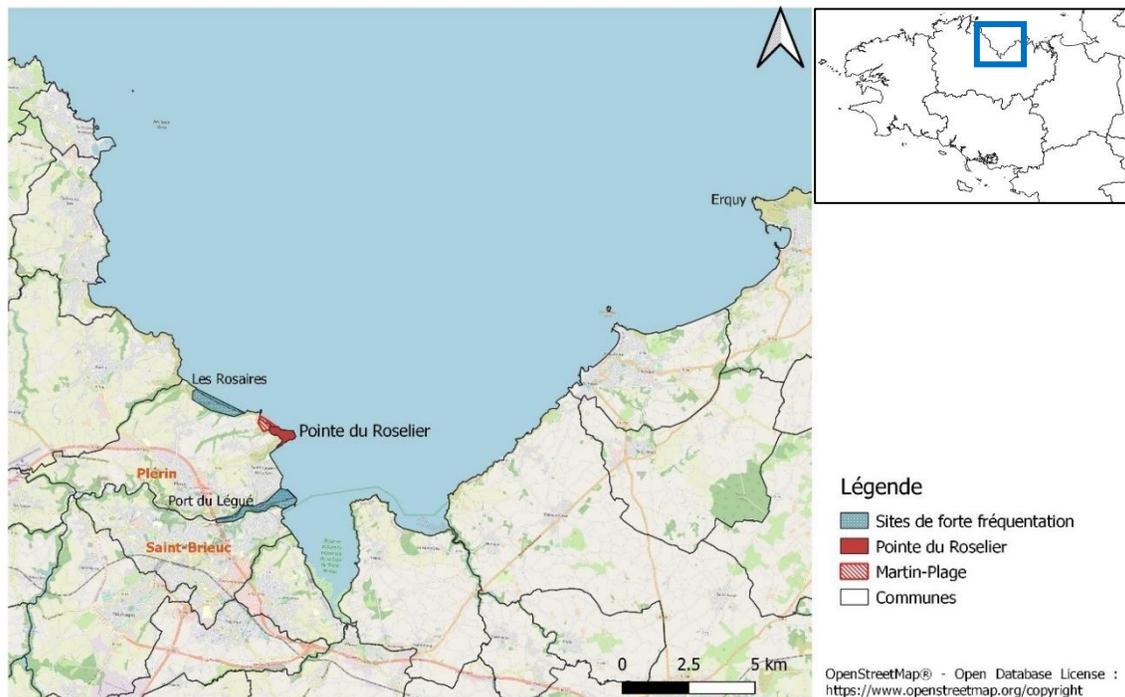


Figure 1 : Situation de la pointe du Roselier et des principaux sites de fréquentation attenants en baie de Saint-Brieuc (à gauche) et situation géographique en région Bretagne (à droite).

L'étude de cas proposée pour tenter de répondre à ces interrogations est le site littoral de la pointe du Roselier (figure 1), dans le cadre de son réaménagement par le Conservatoire du littoral. Le site est localisé sur la commune de Plérin, dans les Côtes-d'Armor. Plérin est limitrophe de Saint-Brieuc et fait partie de la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA). De fait, la pointe du Roselier se trouve enclavée dans un territoire fortement urbanisé, l'aire urbaine de Saint-Brieuc étant la plus importante des Côtes-d'Armor.

Située à l'extrême est de la commune, la pointe du Roselier est un promontoire qui culmine à 60 mètres de hauteur et qui offre, par son orientation, un point de vue remarquable tout autant sur l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc au Nord, que sur le fond de baie, la ville de Saint-Brieuc et la réserve naturelle au sud.

L'accès à l'extrémité de la pointe du Roselier se fait par la rue du Roselier, parfois nommée route du Roselier, car étant juridiquement une route départementale. Cette rue débute au niveau du lieu-dit de La Ville Agan, elle traverse ensuite La Ville Hervy et enfin Le Roselier, qui marque la fin de la zone urbanisée. La rue est urbanisée de manière relativement homogène et presque exclusivement par des habitations individuelles avec jardin. L'urbanisation se cantonne aux abords de la rue sans pénétrer dans les espaces adjacents, à l'exception de lotissements anciens situés au début de la rue, avant l'embranchement pour rejoindre Martin Plage, et de la rue de la Corniche, localisée à la fin de la zone urbanisée.

Un point sur la désignation toponymique est important à faire, car la *pointe du Roselier* peut désigner des entités géographiques distinctes selon les personnes amenées à employer le terme. Ainsi, dans un souci de clarté, le choix est fait ici de nommer *pointe du Roselier* dans la suite du texte l'espace aménagé par le Conservatoire, principalement non urbanisé et correspondant au site naturel. Pour désigner la partie urbanisée, qui suit la rue du Roselier, nous utiliserons soit les noms de lieux-dits ou simplement la rue du Roselier.

La pointe permet d'accéder à Martin Plage par l'est ainsi qu'au reste du lieu-dit de Martin. Plus à l'ouest, après la pointe des tablettes se trouvent les Rosaires, grande plage touristique et familiale de Plérin, qui est la plage principale fréquentée par les habitants de Saint-Brieuc. Au sud, la pointe amène vers la plage de Saint-Laurent, toujours sur la commune de Plérin, puis au Port du Légué (dont la rive ouest est sur la commune de Saint-Brieuc et la rive est sur la commune de Plérin). Le GR 34, aussi appelé sentier des douaniers, qui longe l'ensemble des côtes bretonnes, passe par la pointe du Roselier.

La pointe du Roselier est un espace naturel, le paysage ouvre sur la mer et se compose de falaises littorales, landes et parcelles agricoles en exploitation. La pointe du Roselier fait partie d'un site inscrit, qui englobe cette dernière, Martin à l'ouest jusqu'à la pointe des Tablettes, et au sud la rive est de la rue de la Corniche. Font donc partie du site inscrit plusieurs espaces urbanisés, une douzaine de maisons pour la rue de la Corniche, une trentaine à Martin et quelques constructions, l'inscription d'un site signifie la reconnaissance de sa valeur patrimoniale. Le CEREMA<sup>6</sup> donne la définition suivante des sites inscrits : « Les sites inscrits sont des monuments naturels ou des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. » Le site inscrit ne possède pas de règlement propre, mais les travaux susceptibles de modifier l'espace doivent faire état d'une déclaration à l'administration 4 mois à l'avance.

D'autres mesures de protection englobent partiellement ou totalement la zone de la pointe du Roselier. Une partie de la pointe est concernée par le programme européen Natura 2000, qui vise à rétablir ou maintenir les habitats naturels ou les espèces ayant justifié la désignation du site pour leur grande valeur patrimoniale et aux forts enjeux de conservation. La pointe du Roselier fait partie d'un site Natura 2000 classé au titre de la directive européenne Habitat en tant que zone spéciale de conservation (ZSC). Ce site d'intérêt communautaire regroupe plusieurs zones le long du littoral, de Plérin jusqu'à Pléneuf-Val-André. Il ne concerne qu'un périmètre limité à Plérin et se trouve isolé du reste du zonage Natura 2000 par la portion de littoral urbanisée constituée de Saint-Laurent puis du Légué. Le zonage Natura 2000 présent à Plérin représente 70 hectares et va de la pointe du Roselier jusqu'aux Rosaires, séparé en deux zones de part et d'autre de Martin Plage. Sur ce périmètre ont été identifiés huit habitats, dont trois d'intérêt communautaire. Au niveau de la pointe du Roselier, le seul habitat d'intérêt communautaire présent est l'habitat de falaises atlantiques (référence 1230). Les autres types

---

<sup>6</sup> Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

d'habitats que l'on trouve sur la pointe sont des fourrés atlantiques à prunellier, de la lande littorale à ajoncs, de la lande à fougère et quelques zones de bois d'ormes thermoatlantiques. Outre ce site défini en ZSC, une zone de protection spéciale (ZPS) englobe la partie est de la baie de Saint-Brieuc ainsi que le fond de baie, dont la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc, mais sans pour autant être limitrophe de la pointe du Roselier. Cette zone Natura 2000 est désignée au titre de la directive Oiseaux.

La pointe du Roselier est aussi classée en tant que zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Sous la forme d'un inventaire à l'échelle nationale, l'objectif est d'identifier et catégoriser les espaces naturels présentant un grand intérêt écologique ou abritant de la biodiversité remarquable. Ces inventaires naturalistes permettent une connaissance accrue des milieux. Sont distinguées les ZNIEFF de type I définies comme des « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional » (MNHM & OFB). La pointe du Roselier est une ZNIEFF de ce type, initialement le périmètre de la ZNIEFF correspondait à la seule pointe du Roselier, mais a été étendue jusqu'à l'est de la plage des Rosaires. Les critères d'intérêt de la zone sont principalement botaniques, avec la présence de quelques plantes rares ou protégées. Cependant il semble que ces inventaires soient anciens et que la répartition ou la présence de certaines espèces aient évoluées.

Bien que semblable au zonage Natura 2000, la ZNIEFF se concentre sur le cordon littoral, et ne prend pas en compte l'intérieur de la pointe du Roselier : l'enclos du monument des péris-en-mer, l'ancienne aire de stationnement et les quelques maisons les plus avancées sur la pointe ne font pas partie du périmètre ZNIEFF. À noter que la ZNIEFF de la baie de Saint-Brieuc, de type II, couvre l'ensemble du fond de baie de Saint-Brieuc et bien que principalement marine, elle inclue dans son périmètre la zone de la pointe du Roselier, avec une délimitation terrestre à peu près équivalente à celle de la ZNIEFF de type I. Les ZNIEFF de type II sont des « espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée

et plus riches que les milieux alentours » (MNHM & OFB). La ZNIEFF de la baie de Saint-Brieuc s'étend sur 3798 ha et correspond environ à l'estran découvrant à marée basse, qui présente un intérêt ornithologique important, la baie étant un site de halte migratoire remarquable.

Ces différentes mesures de protection, qu'elles concernent directement la pointe du Roselier ou des espaces à proximité, mettent en évidence de forts enjeux de biodiversité sur ce territoire (voir cartes des différentes mesures de protection en annexe, p.88 à p.92). La côte entre la pointe du Roselier et la plage des Rosaires est peu urbanisée et afin de conserver la qualité des paysages et des milieux naturels, une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS) existe depuis 2003. Un ENS est un site présentant un intérêt écologique ou paysager, potentiellement vulnérable et devant alors être préservé. La mise en place de cette politique est une compétence du département et un outil juridique à leur disposition est le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles (DPENS). Le droit de préemption permet de protéger des espaces naturels, de les aménager et leur ouverture au public. Cette zone de préemption permet donc au département de se porter acquéreur des parcelles, dans un délai de trois mois. Sur la commune de Plérin, la zone de préemption couvre 95 ha, et est divisée en deux zones, séparées par Martin Plage : 40 ha pour la pointe du Roselier et 55 ha pour la pointe des Tablettes. Dans le cas présent, le conservatoire du littoral est territorialement compétent et peut exercer le droit de préemption dans un délai de 75 jours si le département renonce à son droit, ou si ce droit est délégué au conservatoire.

### **2.3.2 Patrimoine culturel et historique présent sur la pointe**

La pointe du Roselier abrite en outre un patrimoine culturel varié, et témoigne de l'histoire de Plérin et sa région. En fond de baie, la position de la pointe est stratégique comme en témoignent plusieurs ouvrages militaires pour assurer la défense de la côte. Le port du Légué et Saint-Brieuc étaient défendus par des canons, orientés vers la baie, qui pouvaient tirer des boulets chauffés à blanc par un four à boulets, ouvrage historique qui a survécu. Le four à

boulet est daté de 1794 et est l'un des rares fours à boulets encore conservés. Un corps de garde, daté de la fin du XVIIIe siècle, témoigne aussi du rôle défensif de la pointe. De même, un blockhaus allemand de la 2<sup>de</sup> guerre mondiale, situé devant le four à boulets, permettait de surveiller la baie. Aujourd'hui, il sert de plateforme d'observation, sa position semi-enterrée fait qu'il s'intègre au sentier. Un sémaphore, construit en 1890 environ et détruit durant la Seconde Guerre mondiale, se dressait à l'emplacement de l'actuel espace mémoriel, en témoigne les bornes qui ceinturent encore l'enclos.

Le rôle défensif de la pointe remonte cependant bien plus loin, car la pointe a servi d'éperon barré. L'éperon barré est un type de fortification, utilisé à partir du néolithique qui consistait à couper l'accès à un promontoire rocheux par un système de talus, de fossés voire de murs. Ce type de fortification s'appuyait sur la topographie naturelle des pointes rocheuses qui permettait de n'avoir à défendre un unique flanc.

L'éperon barré du Roselier a été identifié en 1988 par J. Martin. Le talus de 250m de longueur sur 30m de largeur protégeait 9 hectares, il ne subsiste que dans sa moitié nord-ouest, et atteint entre 1,5m et 2,5m de hauteur, le fossé a été comblé et a entièrement disparu. L'autre section est sur une propriété privée, bien que le relief se devine encore.

La datation de l'édifice est incertaine, H. Duval, archéologue, dans le cadre de sa thèse sur les sites fortifiés littoraux a prospecté le site entre 2017 et 2018, il mentionne l'état dégradé de la partie nord, qu'il impute à l'identification tardive de la structure et suppose la présence d'un rempart en pierres sèches. Il fait aussi mention d'une stèle se trouvant dans la continuité de la partie sud de l'éperon, dans une propriété privée, qu'il date du Second âge du fer, période de -460 à -26 (Duval, 2020). Un peu plus récemment, un rapport d'archéologie faisant suite à des fouilles préventives indique que « l'âge du Fer est suggéré par la morphologie du rempart, mais aucun élément factuel ne confirme cette attribution chronologique » (INRAP, 2022). Les fouilles préventives qui ont été réalisées au cœur de l'éperon ont permis de mettre à jour une fosse, datée du néolithique ancien (-5600 à -4800). Ces résultats ont été obtenus au niveau de

l'emplacement de l'ancienne aire de stationnement goudronnée. Ces éléments pointent vers une occupation du site du Roselier très ancienne, potentiellement antérieure à l'éperon barré, lui-même pouvant être plus ancien, que l'Âge du fer, Plérin se trouvant à la frontière entre deux populations gauloises, les Coriosolites et les Osismes, et vis-à-vis des autres sites fortifiés datés de la région, plus anciens. Finalement, l'absence de vraies fouilles sur le site du Roselier, qui présente pourtant un intérêt archéologique majeur, au moins à l'échelle locale, limite la portée de la mise en valeur patrimoniale potentielle de cet éperon barré. À noter aussi la présence de pillages au détecteur de métaux a été relevé en 2021, ce qui peut laisser penser que du mobilier archéologique, susceptible de dater l'occupation du site a été extrait.

Moins connus, des vestiges archéologiques d'anciennes pêcheries (lieux de capture du poisson par piégeage dans des enclos) sont présents de part et d'autre de la pointe du Roselier. Ces pièges à poissons représentent une méthode de pêche ancienne, et sont implantés sur l'estran pour bénéficier du marnage. Deux parcs à poissons en pierres ont été identifiés directement au sud de la pointe du Roselier. On peut encore facilement en deviner un depuis la pointe à marée basse, celui le plus à l'est et surnommé Port-Aurèle. Tandis que l'autre n'est visible que sur certains clichés orthophotographiques anciens, disponibles en ligne sur l'IGN, GeoLittoral ou encore Google Earth. La dispersion des pierres semble avoir rendu la structure indiscernable. La datation des pêcheries est difficile, en l'absence de données fiables sur la variation du niveau de la mer sur la zone en question. Si l'on peut supposer l'ancienneté d'un piège ne découvrant jamais, et donc se baser sur l'élévation du niveau marin, les datations radiocarbone n'apportent une aide qu'en présence de matière organique. Dans le cas des pièges où ne subsiste que le barrage en pierre, aucune technique de datation n'existe à ce jour (Daire et Langouët, 2010, p. 12). Les pêcheries de la zone ne sont donc pour le moment pas datables, même si les quelques pêcheries datées de la région ne sont pas antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle (ibid.).

Le patrimoine historique et culturel présent sur la pointe du Roselier est donc varié, et permet de retracer une partie de l'histoire de l'occupation humaine de la région, les différents éléments

évoqués plus haut viennent souligner l'importance de la relation entre la mer et les sociétés humaines qui se sont succédé sur la zone.

Attenant à la pointe, le Manoir du Roselier est un ancien domaine qui a connu plusieurs affectations au cours du siècle dernier. Hôtel-restaurant, communauté religieuse, foyer d'éducation surveillée, il fut ensuite laissé à l'abandon puis racheté par la commune de Plérin. Un projet d'en faire un lieu regroupant différentes associations dédiées à la protection de la nature, et en lien direct avec le CDL n'a finalement pas abouti il y a quelques années. Le manoir a ensuite été acquis à la commune par un investisseur local pour 470 000€. Les travaux de réhabilitation et d'extension engagées visent à faire du manoir une résidence hôtelière, avec restaurant, piscine et une trentaine d'appartements-hôtels.

### **2.3.3 Les usages**

#### **2.3.3.1 Un site propice à la promenade**

Le site de la pointe du Roselier offre un point de vue sur la baie de Saint-Brieuc parmi les plus proches et accessibles depuis l'agglomération briochine. C'est un lieu de promenade apprécié et fréquenté régulièrement par les riverains, les Plérinçais et les habitants de l'agglomération. Le GR 34, sentier de grande randonnée surnommé « sentier des douaniers », passe par la pointe du Roselier. Ce GR réputé suit l'ensemble du littoral breton et est parcouru par de nombreux randonneurs et touristes. Saint-Brieuc constitue un point de départ du GR, notamment pour réaliser le tronçon jusqu'à Paimpol. L'important marnage de la baie offre aussi un spectacle propice à la contemplation depuis les hauteurs de la pointe.

#### **2.3.3.2 La pratique du vol libre**

Le site est aussi réputé pour la présence de parapentistes, c'est en effet un des sites costarmoricains où la pratique est la plus ancienne, et remonte au début des années 1980. Le site de décollage du Roselier est aussi un lieu d'apprentissage, propice aux vols biplaces, ce

qui permet la pratique handisport et de faire voler les personnes à mobilités réduites. Le positionnement de la pointe, entre deux plages, invite promeneurs et vacanciers à monter vers la pointe pour assister aux vols et prendre des photos. Cette pratique du parapente, ancienne et instituée, entraîne une fréquentation qui lui est directement liée.

#### **2.3.3.3 L'usage mémoriel**

La pointe du Roselier abrite un ensemble commémoratif dédié aux marins péris en mer. Il est composé d'une sculpture en granit réalisée en 1981 par Yves de Araujo, sculpteur pordicais, et de plusieurs stèles à la mémoire de naufrages. Le monument principal fait suite au naufrage de deux chalutiers, Le Forban et Le Sans-Pitié en baie de Saint-Brieuc le 20 novembre 1977 qui avait fait 8 victimes. Une stèle commémore le naufrage du pétrolier Le Bételgeuse en 1979 qui avait fait cinquante victimes, dont une dizaine étaient originaires de la région de Saint-Brieuc. D'autres naufrages plus récents sont aussi commémorés ici. L'identité plérinaise est fortement liée à son histoire maritime, le port du Légué demeure un important port de pêche et de nombreux marins-pêcheurs plérinains ont perdu de la famille en mer. Ainsi, leur attachement au site est d'autant plus fort. Le site accueille des cérémonies chaque année, notamment la cérémonie aux disparus en mer. L'ensemble commémoratif a été pensé pour offrir une possibilité de recueillement à tous proches de disparus en mer, aujourd'hui, on observe que le site sert de lieu de recueillement plus uniquement pour des drames liés à la mer, mais offre un espace pour toute personne endeuillée. L'usage mémoriel de la pointe se traduit aussi par la pratique assez confidentielle (car illégale) de la dispersion de cendres depuis un promontoire, attestée par la présence régulière, mais discrète de fleurs au pied de ce celui-ci.

#### **2.3.3.4 L'usage agricole**

Une partie des parcelles de la pointe du Roselier est cultivée. L'agriculteur qui exploite ces parcelles est propriétaire de certaines et juste exploitant sur celles qui appartiennent au CDL. Une convention est passée entre le CDL et l'agriculteur, qui vise au respect d'un cahier des charges spécifique et qui oriente l'exploitation faite de ces parcelles.

### **2.3.3.5 La pêche**

La pêche à pied est une pratique répandue en baie de Saint-Brieuc, favorisée par le marnage élevé, et elle est pratiquée de chaque côté de la pointe, sur les plages de Saint-Laurent et de Martin Plage. La pêche, à la ligne, se pratique aussi à l'extrémité de la pointe, en contrebas de la falaise. Il semble qu'elle soit assez confidentielle, notamment car le spot de pêche est difficilement accessible, le sentier étant très escarpé et la descente se faisant avec l'aide de cordes. La pratique est ancienne, mais reconnue et mentionnée par les associations patrimoniales plérinaises. Ainsi, sur le site *Histoire maritime du Légué*, il est expliqué que de nombreuses anfractuosités rocheuses à l'extrémité de la pointe portent un nom, pour autant de postes de pêche fréquentés historiquement par les locaux.

## **2.4 Le réaménagement par le CDL et ses objectifs**

### **2.4.1 Avant le réaménagement**

Sur le site, les premières acquisitions du conservatoire ont eu lieu aux débuts des années 2000. Notamment, une zone de moins de trois hectares, composée d'une petite maison et de ses dépendances, datant des années 1920, qui était située à l'extrémité de la pointe au niveau du blockhaus. Elle fut mise en vente par adjudication en 2005 et fut préemptée par le conservatoire. L'acquisition de la maison pour 262 600 € est exceptionnelle, mais a permis d'éviter l'usage privatif d'une partie de la pointe. Elle fut détruite en 2007, une partie des arbres (essences non régionales) furent enlevés et le blockhaus sur lequel elle était partiellement bâtie fut complètement enterré. Le deuxième blockhaus fut lui convertit en belvédère. Cette opération de réhabilitation menée en 2007 représente le premier réaménagement du conservatoire sur la pointe du Roselier, et permit de retrouver la vue sur la mer depuis certains sentiers. À cette période, le conservatoire possède sur la pointe une dizaine d'hectares. Les acquisitions sont ponctuelles et répondent le plus souvent à un enjeu spécifique ou dépendent des opportunités, comme le cas de cette maison, en position stratégique. Le conservatoire agit

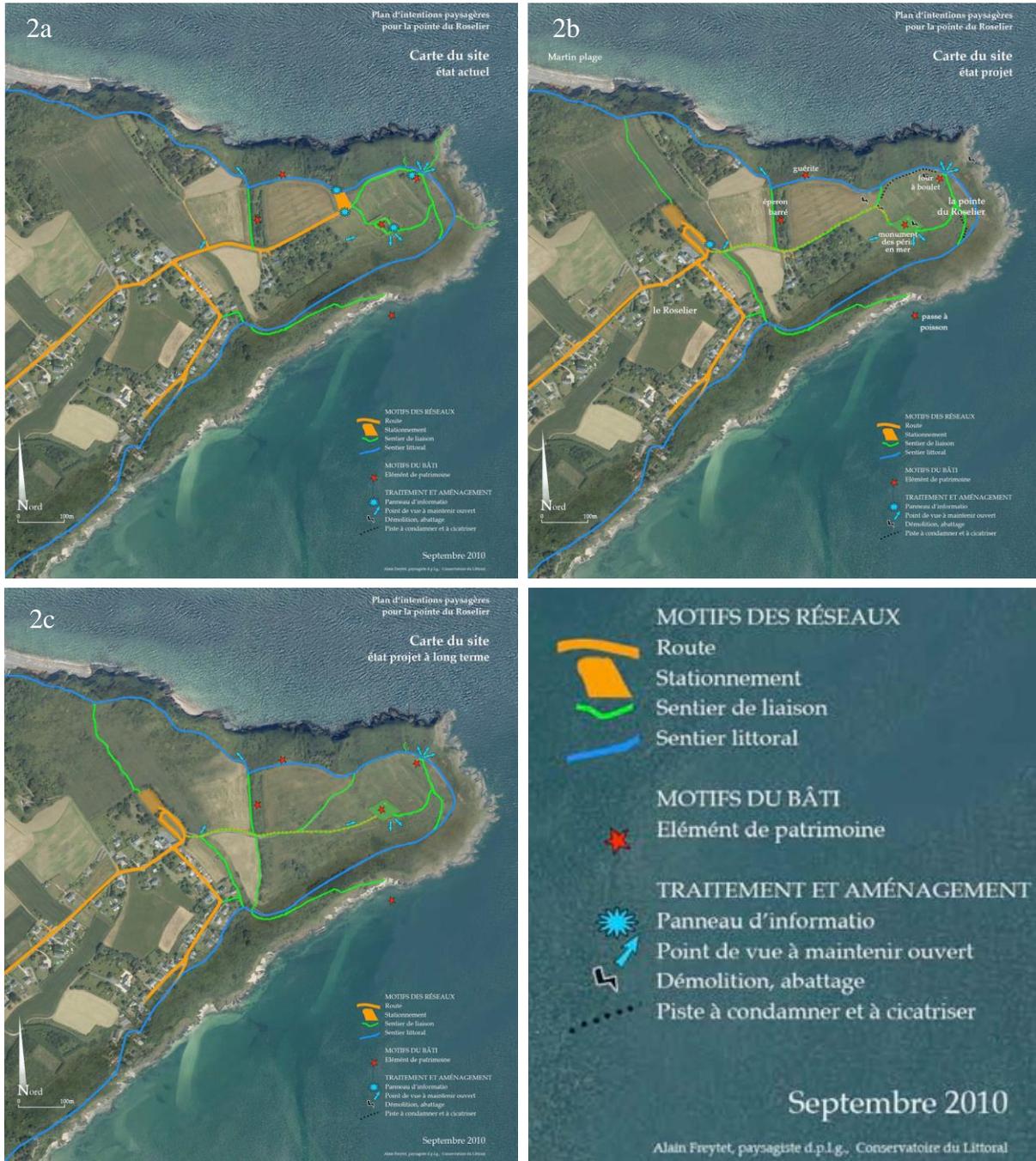
de concert avec la commune, qui participe d'ailleurs à l'acquisition de la maison de la pointe, afin d'éviter le mitage du site.

Un boisement de sapins planté au début des années 1990, situé proche de la rue du Roselier avait été rasé durant l'hiver 2008, à la suite de la préemption des parcelles par le conservatoire. Cela faisait suite aux demandes des riverains qui s'étaient mobilisés et constitués en association. Dans le même temps, d'autres résineux plantés sur l'éperon barré ont été coupés, pour « remettre en valeur [ce] vestige archéologique » (Ouest-France, 2008).

Un diagnostic paysager et un schéma d'intentions furent réalisés entre 2010 et 2011 par le paysagiste A. Freytet (figures 2a, 2b et 2c à suivre). Les acquisitions font du conservatoire le propriétaire d'une petite partie du site et ce diagnostic vise à « [...] établir une stratégie générale de protection, d'aménagement et d'accueil. » (Freytet, 2011 ; p3). Il identifie les principes généraux qui devront guider l'aménagement du site, à partir d'une étude paysagère et de la reconnaissance des pressions et des enjeux présents sur la pointe. En voici la liste :

- Faire de la pointe du Roselier un grand site naturel
- Mettre en valeur le monument préhistorique
- Proposer des cheminements qui donnent à percevoir les paysages
- Restaurer le dialogue entre les lieux de patrimoine et la mer
- Maîtriser et regrouper la signalétique au niveau du stationnement

Le diagnostic paysager de A. Freytet propose à la fois une vision du site à court terme, directement après l'opération de réaménagement, mais aussi le devenir du site à long terme. C'est-à-dire ce que le site tendrait à devenir et comment il fonctionnerait, une fois l'ensemble des parcelles acquises et les habitations en avant de la pointe démantelées.



Figures 2a, 2b et 2c : Cartes du site à l'état actuel (2a), à l'état projet (2b) et à long terme (2c) présentées dans le diagnostic paysager de A. Freytet (2011). (Voir annexes p.93 à p.95)

## **2.4.2 Les objectifs du réaménagement**

En 2013, les acquisitions s'accélérent, le délégué régional du conservatoire de l'époque souhaite avancer sur le dossier de la pointe du Roselier, de même que la commune de Plérin. 2013 marque aussi l'arrivée d'un nouveau chargé de mission au conservatoire, en charge notamment du projet de la pointe. Ainsi, le conservatoire se rend propriétaire d'environ 80% des terrains, c'est-à-dire un ensemble jugé suffisamment cohérent pour réaliser le projet de réaménagement. Cette phase d'acquisition s'achève en 2017 et la phase opérationnelle est lancée. Le schéma est réactualisé, réinterrogé afin d'assurer sa pertinence. Globalement, le projet tel que réalisé reprend les principes généraux et les lignes directrices du diagnostic paysager de 2011. L'opération de réaménagement engagée s'axe autour de six grands points :

- La création d'une aire de stationnement proche du manoir
- La modification de la voie qui dessert l'ancien stationnement avec une aire de retournement au niveau des deux habitations
- L'aménagement du sentier le long de l'éperon barré
- La suppression de l'ancien stationnement et sa renaturation
- Le remodelage du sentier nord
- La modification de l'enclos du monument des péris en mer

Initialement, le réaménagement aurait dû être livré en 2019, mais la crise sanitaire du Covid-19 provoque des retards dans la réalisation des travaux.

Les mesures de protection concernant la zone impliquent plusieurs procédures : les fouilles archéologiques préventives, menées par l'INRAP<sup>7</sup>, mais aussi une étude environnementale, une étude d'incidence Natura 2000. En parallèle de l'élaboration du projet, des réunions d'information et de concertation avec les riverains et les élus ont lieu.

Finalement, les travaux de réaménagement de la pointe sont lancés en février 2022. Ils vont s'étendre sur dix semaines et terminer en avril 2022. Les travaux auront coûté 290 000 €, dont 60 000€ pris en charge par la DREAL<sup>8</sup> Bretagne et 50 000€ par le département, le reste du coût étant assumé par le conservatoire du littoral.

## **2.5 La méthodologie**

La méthodologie choisie pour ce travail universitaire consiste à recueillir un ensemble cohérent de données qualitatives et quantitatives. Le but est la comparaison et l'enrichissement mutuel de la compréhension des phénomènes étudiés par le va-et-vient entre les différents types de données recueillies. Le stage s'est déroulé de février à juillet 2020, c'est-à-dire juste avant le début des travaux, durant les travaux et un peu après leur fin.

### **2.5.1 Les entretiens semi-directifs**

Afin d'étudier le réaménagement de la pointe du Roselier par le CDL, d'en saisir les enjeux, les raisons et les représentations sous-jacentes qui ont guidé ce projet, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les différents acteurs du réaménagement. L'entretien semi-directif est une méthode de collecte de données qualitatives où une série de questions, prédéfinies, permettent de comprendre les perceptions, pratiques, représentations des individus en lien avec

---

<sup>7</sup> Institut national des recherches archéologiques

<sup>8</sup> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

la question de recherche (Chevalier et Meyer, 2018). Un guide d'entretien a donc été élaboré en amont des entretiens avec les différents acteurs interrogés. L'ordre par lequel est abordé le guide d'entretien n'est pas définitif, mais doit être exhaustif.

Dans ce cadre, nous avons cherché à identifier les acteurs impliqués, de manière directe ou indirecte dans la procédure de réaménagement de la pointe du Roselier, dans son fonctionnement, sa fréquentation et sa gestion, ou impactés par l'opération. Onze entretiens ont été réalisés entre le mois d'avril et de juin 2022 (voir tableau en annexe p.87).

### **2.5.2 Les questionnaires**

La réalisation de questionnaires sur le terrain d'étude a pris place le long de la période de stage. Cette enquête par questionnaires *in situ* auprès des usagers sur le site s'est déroulée à plusieurs périodes. Les questionnaires réalisés durant la période de stage viennent s'ajouter à ceux déjà réalisés par Anne Atlan avant le lancement des travaux, en février et juillet/aout 2020. Le questionnaire a été retravaillé pour correspondre aux objectifs du stage (les deux versions sont en annexe p.96 à p.98). Au total 144 questionnaires ont été réalisés. 30 en février 2020, 30 durant l'été 2020, 15 en aout 2021, et 67 durant la période de stage principalement entre mars, avril et mai. Les usagers enquêtés sur la pointe représentent un total de 276 personnes. Comme une grande partie des questionnaires s'adressaient à un groupe de plusieurs personnes, nous ferons référence à des groupes d'enquêtés pour désigner les enquêtés par questionnaire. Les enquêtes par questionnaires ont été réalisées de manière à tenter de refléter au mieux la fréquentation du site (horaires, journées, week-end, vacances). Mais elles restent dépendantes de certains facteurs (temps de trajet pour l'accès au terrain, disponibilités, etc.). Les données recueillies grâce aux questionnaires sont en partie des données quantitatives, liées aux pratiques de fréquentation du site, et en partie qualitatives, avec des questions relatives aux perceptions et à la subjectivité des enquêtés.

### **2.5.3 Les observations**

À ces deux approches s'ajoutent plusieurs types d'observations. Le recueil des numéros de plaques minéralogiques des voitures présentes sur le stationnement complète les données quantitatives sur les origines des personnes obtenues avec le questionnaire. L'observation des personnes présentes sur la Pointe, de leurs pratiques et des trajets qu'elles y effectuent. L'observation de réunions de chantier, de la réunion de concertation annuelle de l'association de riverains ainsi que d'autres évènements, telle l'inauguration de la pointe après l'achèvement des travaux.

### **2.5.4 L'analyse documentaire et bibliographique**

Enfin, une analyse documentaire et historique a permis une meilleure appréhension du site et de son évolution. Les documents officiels d'urbanismes, d'archéologie ont été mobilisés. De même que les ressources numériques d'associations et d'habitants sur l'histoire de la pointe. Une veille documentaire de la presse régionale a été menée, ainsi qu'une compilation des articles de presse sur les deux dernières décennies afin de retracer l'histoire récente de la pointe et de son aménagement.

# Chapitre 3

## Résultats

### 3.1 Le réaménagement réalisé au regard des objectifs du CDL

Nous traiterons dans un premier temps de l'opération de réaménagement menée par le Conservatoire et analyserons ici le déroulement, les modifications du projet et ce qui a été réalisé ou non, au printemps 2022.

#### 3.1.1 Les objectifs réalisés



Figure 3 : La pointe du Roselier et les aménagements réalisés au printemps 2022.

### 3.1.1.1 Le recul du stationnement

Le recul de l'aire de stationnement constitue le point central du projet (figure 5). Le constat partagé par le CDL et les aménageurs est que l'ancien stationnement était situé trop en avant sur la pointe, et que l'usage de la voiture subordonnait le reste des usages. L'ancienne aire de stationnement, est supprimée dans le but de rendre la pointe à un usage principalement piéton, et donc d'enlever les gênes, visuelle et auditive entraînées par les voitures. Cela sert une double finalité : augmenter la dimension naturelle du site et retrouver une circulation piétonne : « *En faisant ça, on optimise les usages. Ne pas faire en sorte qu'un usage s'impose sur tous les autres, c'est le risque majeur : la voiture envahit tout et contraint le reste* » (CDL). La présence du stationnement face à la mer et la proximité de la pointe avec l'agglomération favorisait une fréquentation caractéristique, l'accès en voiture à un panorama sur un temps relativement court : « *[...] l'usage typique : 15/20/30min, aller voir la mer sur le temps d'une pause [...] aujourd'hui, je pense que ça va limiter cet usage. Après notre objectif c'est quand même de limiter...* » (CDL).

Le recul du stationnement est par ailleurs nécessaire pour gérer la fréquentation estivale. En plein été, les véhicules stationnaient tout le long de la rue, depuis le stationnement jusqu'à la zone urbanisée. Ce stationnement sauvage était perçu négativement par l'ensemble des acteurs interrogés, et ce constat partagé par les personnes interrogées par questionnaire. La voiture est vue comme le principal problème et son renvoi en périphérie du site permet aussi de le sécuriser. Le nouveau stationnement, sans marquages au sol et doté d'un revêtement perméable, propose 78 places, et représente donc une augmentation en comparaison avec l'ancien.

L'ancien stationnement était aussi utilisé par des campings-caristes, le portique installé en amont du nouveau stationnement les oblige à se reporter sur d'autres lieux adaptés, comme le stationnement de Martin-Plage, où quelques emplacements leur sont réservés.

Le recul des aires de stationnement est une « marque de fabrique » des sites réaménagés par le CDL. C'est d'ailleurs un élément de comparaison avec les autres sites environnants du CDL (Cap Fréhel, Gwin-Zégal, etc.) qui revient régulièrement dans les réponses aux questionnaires.

### **3.1.1.2 L'évolution de l'emplacement du stationnement**

Le projet imaginé par A. Freytet prévoyait la réalisation de la nouvelle aire de stationnement sur une parcelle actuellement cultivée. À la reprise du projet, le choix du CDL a été de déplacer l'emplacement sur une parcelle située au nord du manoir, qui correspondait à l'origine au jardin de ce dernier. La décision est motivée par la volonté de ne pas artificialiser une zone agricole, et de réduire la gêne visuelle depuis le chemin :

« Le plus grand changement c'est le stationnement, qui aurait dû être fait dans le champ, propriété du conservatoire, mais ça je pense qu'objectivement c'était une connerie, parce qu'il est quand même dans l'espace remarquable du littoral, [...]. Donc c'est ça le plus gros changement, c'est le positionnement du stationnement. » (CDL)

L'emplacement du nouveau stationnement, et son accès, ont été un point de tension et de contentieux important. Initialement prévu à l'est du manoir, l'accès est repensé pour se faire par la rue avant celui-ci. Après avoir fait un permis modificatif, cette option est cependant contestée par des riverains qui procède à un recours. Finalement, le CDL renonce et l'accès sera fait devant le manoir, comme prévu initialement. L'idée de différencier l'entrée et la sortie du stationnement, pour diminuer la circulation à proximité de la pointe est envisagée, mais n'est pas conservée. Le sujet du manoir du Roselier dépasse le cadre de l'étude et notre problématique, il ne sera donc pas traité ici.

### **3.1.1.3 La modification de la voie qui dessert l'ancien stationnement avec une aire de retournement au niveau des deux habitations**

Contrairement à beaucoup d'autres sites où un recul du stationnement a été réalisé, des habitations se trouvent ici à l'intérieur du site naturel. En conséquence, la structuration de l'accès qui amène à la pointe doit prendre en compte la desserte des riverains. Ainsi, à

l'embranchement entre l'accès au nouveau stationnement et la route menant à la pointe, ne pouvait être installé de barrière ou autre dispositif bloquant physiquement l'accès aux véhicules. Une écluse (figure 4) en maçonnerie a donc été installée pour signifier l'entrée sur le site naturel, avec l'inscription *pointe du Roselier* et un panneau de sens interdit. Un poteau de bois amovible était initialement placé au milieu de l'écluse, mais il a rapidement été enlevé. Pour autant, nous avons pu constater que le dispositif est visuellement assez dissuasif pour que les véhicules des visiteurs n'empruntent pas la route.



Figure 4 : L'écluse en maçonnerie qui marque l'entrée du site naturel.

Pour accentuer ce passage dans l'espace naturel, la déstructuration partielle de la route a été décidée :

« Lorsqu'on a fait les propositions de déconstruction de la route qui n'était pas prévue au projet initial, mais qu'on a jugé nécessaire pour faire en sorte que les gens n'aillent plus jusqu'à la pointe. On s'est bien entendu interrogés sur les usages des riverains, et on s'est mis des limites sur les contraintes qu'on leur imposait, tout en gardant cet objectif de rendre cette route-là moins fréquentable possible. » (Aménageur)

L'aménagement du CDL a pour but de permettre un accès aux véhicules des riverains, de la collecte d'ordures ménagères ainsi que tout autre véhicule susceptible de devoir se rendre sur la pointe, tout en décourageant le reste de s'y engager et d'aller utiliser le stationnement (figure 5). Ainsi, une fois les deux dernières habitations desservies, le passage est alors fermé par une

barrière pivotante. L'accès est de fait physiquement inaccessible aux véhicules non autorisés, et plus juste symboliquement comme en amont.



Figure 5 : La barrière pivotante et la route partiellement déstructurée (24/05/22).

#### **3.1.1.4 L'aménagement du sentier le long de l'éperon barré**

Le sentier longeant l'éperon barré est indiqué sur les documents cadastraux, mais était inutilisable depuis quelques dizaines d'années, l'entretien aurait été arrêté à la suite d'une tempête. Sa remise en état a révélé des pans de mur du néolithique, et permet de proposer un nouveau cheminement, vers Martin-Plage ou vers la pointe du Roselier.

#### **3.1.1.5 La suppression de l'ancien stationnement et sa renaturation**

La renaturation de l'ancienne aire de stationnement vise à gommer l'artificialisation du site, l'enrobé est supprimé pour retrouver une prairie, voire à terme une lande. Les enrobés ont été enlevés, et un remblai a été effectué avec de la terre issue des travaux du nouveau

stationnement, donc sans import de matériaux extérieurs au site. Quelques mois après, il est difficile de deviner l'emplacement de l'ancien stationnement, la zone étant totalement végétalisée – bien que pour un œil exercé, la végétation soit différente de celle environnante (figure 6).



Figure 6 : L'ancienne aire de stationnement renaturée (29/09/22).

### **3.1.1.6 Le remodelage des sentiers**

Plusieurs cheminements, proches de l'ancien stationnement, sont retravaillés. L'idée est de réduire le nombre de sentiers, mais que ceux-ci soient « mieux aménagés, intuitifs » (CDL). Notamment à l'endroit où le GR34 passait en contrebas du stationnement. Le sentier qui mène vers le four à boulet est aussi requalifié, et le talus retravaillé. Des fenêtres sont ouvertes dans la végétation pour permettre une vue sur la mer. Des poteaux et barrières sont installés sur les

talus nouvellement modifiés afin d'éviter le piétinement pendant la période de repousse. Une des zones d'envol pour le parapente se trouvant au-dessus, un compromis est trouvé entre l'association de parapentistes et les aménageurs pour retirer les barrières gênant le décollage.

### **3.1.2 Ce qui a évolué**

#### **3.1.2.1 La modification de l'enclos du monument des périls en mer**

Déjà présent dans le schéma d'intention paysager d'A. Freytet, la volonté de retravailler l'enclos du site mémoriel, n'a finalement pas été réalisée. L'idée est de « restaurer le dialogue entre les lieux de patrimoine et la mer » (Freytet, 2011, p.8) en supprimant les haies de thuyas qui obstruent l'horizon. Il s'agit de recomposer le lieu en repensant la disposition des éléments commémoratifs autour du monument et de resignifier l'enclos par un muret en pierre. On note aussi la volonté d'araser la butte sur laquelle se trouve la table d'orientation. La perception du caractère artificiel et inadapté de l'enclos végétal est partagée par les aménageurs, sa valeur paysagère est nulle voire négative, les essences, non locales renforcent le côté « cimetière » et est perçue négativement, « pas digne d'un site naturel » (CDL). L'enclos est de plus visible depuis l'autre côté du fond de baie, ce qui en fait un marqueur fort. Ce sont en effets parmi les rares arbres de la pointe, et peuvent alors être vus comme des obstacles à la contemplation. Les bancs et la pelouse entretenue dans et autour de l'enclos en fait une zone de la pointe fréquentée, un lieu de pique-nique et de repos apprécié. Les haies jouent aussi le rôle de coupe-vent, et créées une intimité sans doute recherchée lors de l'élaboration de l'ensemble commémoratif (figure 7).

Pour le CDL, le lieu ne fonctionne pas, et l'établissement déplore que les gens puissent pique-niquer au niveau du lieu de recueillement, sans respecter l'usage mémoriel. Ainsi, il n'est pas rare lors des enquêtes réalisées, de voir des enfants escalader le monument principal, ce qui va à l'encontre du rôle de celui-ci.



Figure 7 : L'enclos dédié aux péris-en-mer, avec le monument central et la table d'orientation.

Comme nous l'avons vu, le site commémoratif est fortement lié à l'histoire maritime de la commune, et le projet de restructuration du lieu de mémoire a été perçu négativement par l'association des marins-pêcheurs du Légué. Le CDL a décidé, pour ne pas compromettre la réalisation du réaménagement, de ne pas retravailler cette partie du site. Le CDL est conscient que son action doit être acceptée par les usagers du site et est prêt à faire des compromis pour ne pas cumuler les inconvénients et les désaccords. De plus, l'action du CDL s'étend sur le temps long. Cela permet au CDL d'envisager le report de son action lorsque des conditions jugées plus favorables se présenteront : « On va attendre, elles [les familles] sont pas prêtes, on y reviendra, quand elles en auront envie. » (CDL). Un des avantages à pouvoir penser l'aménagement sur le temps long offre aussi la possibilité de travailler avec des interlocuteurs facilement identifiables, en recentrant la concertation sur un point d'aménagement précis, comme cela pourra être le cas dans le futur pour l'espace commémoratif.

### **3.1.2.2 Le dépose-minute**

L'accès à l'ancien stationnement en bout de pointe est conservé, bien que la route soit déstructurée. L'accès est physiquement barré par une barrière pivotante en bois, dont l'ouverture se fait par clé, au niveau des dernières habitations. Cela permet l'accès à une zone de retournement renforcée, situé devant la stèle, proche de l'ancien stationnement. Cette zone est prévue à destination des secours et les services municipaux pour l'entretien des espaces verts, mais a demeuré une ambiguïté autour de la possibilité d'en faire un dépose-minute. La possibilité est évoquée pour l'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et des parapentistes. Cependant pour le CDL, « l'objectif [n]'est pas d'ouvrir la barrière, que ce ne soit jamais utilisé. » (CDL).

Pour les parapentistes, la proximité de l'ancien stationnement permettait de n'avoir à transporter le matériel que sur quelques dizaines de mètres. Il semble cependant qu'après les travaux, l'allongement du trajet pour accéder aux spots de décollage soit compensé par l'absence de voitures sur le site, ce qui rend le site plus agréable, au sol comme depuis les airs. Le réel problème est l'accès pour les PMR lors des vols biplaces pour la pratique du handi-parapente. L'ouverture par clé rend l'accès à la pointe compliqué, même pour une pratique dont les membres sont regroupés en association comme c'est le cas ici avec les Goélands d'Armor.

### **3.1.2.3 Les contraintes réglementaires**

Comme dit précédemment, la crise sanitaire a retardé le lancement des travaux. La DRAC<sup>9</sup> a imposé le respect de certaines normes lié à la nature du site, afin de préserver l'éventuel matériel archéologique présent dans le sol. Ainsi les travaux de terrassement ne devaient pas

---

<sup>9</sup> Direction régionale des affaires culturelles

dépasser une profondeur de 35 cm. Les fouilles ont permis de mettre à jour des vestiges archéologiques, notamment les restes d'un ancien grenier.

Le projet d'aménagement du CDL est soumis aux procédures inscrites aux codes de l'urbanisme et de l'environnement. Ainsi, le projet doit faire l'objet d'une mise à disposition du public, qui a eu lieu entre le 19 septembre 2019 et le 3 octobre 2020. En ressort plusieurs remarques, qui concernent la nature du revêtement de la nouvelle aire de stationnement, les emplacements de stationnement pour vélos et leur accès à la pointe, ainsi que la bonne prise en compte de la zone d'envol des parapentistes.

Une étude d'incidence Natura 2000 est réalisée, et vue la nature des travaux, un arrêté de dispense d'étude d'impact est émis. Le permis de construire doit être évalué par les services de l'État.

### **3.1.3 La concertation**

Une démarche de concertation a été menée dès l'élaboration du projet. Portée conjointement par le CDL et la ville de Plérin, la concertation a réuni nombre de parties prenantes du projet. Le CDL a cherché dès le départ à faire accepter son action en mobilisant les différentes associations présentes. L'idée est d'aller « mettre tout le monde autour de la table » (CDL). Chaque association représentative d'un usage spécifique est consultée : clubs de randonnée, de VTT, de cavaliers, l'association des parapentistes, l'association des marins-pêcheurs qui organisent des cérémonies d'hommage aux péris en mer et l'association de riverains. Il semble que les associations fédérant des activités de sport de nature soient restées neutres et assez peu engagées dans le processus de concertation.

Un des interlocuteurs principaux du CDL et de la mairie a été l'association de riverains, nommée « Comité de sauvegarde de l'environnement de la pointe du Roselier et de la Ville-Hervy ». Cette association regroupe 47 familles, soit environ un tiers des habitations de la rue du Roselier et de la rue de la Corniche, ce qui représente plus de 70 membres. L'association

date de 1998, elle s'est formée autour de la protection de l'environnement de la pointe et avait obtenu la suppression d'un boisement de résineux. L'association s'était aussi mobilisée juridiquement au début des années 2010 contre la modification du PLU et l'attribution de nouveaux permis de construire. Elle remplit aujourd'hui le double rôle d'association de défense de l'environnement et association de riverains. La tenue de ses assemblées générales a permis la rencontre entre le CDL, la ville et les riverains. L'association agit comme une interface entre les riverains directs et le CDL dans le but affiché de permettre une meilleure acceptabilité du projet, en proposant au CDL l'opportunité d'exposer son projet et surtout les justifications des différents choix d'aménagement. Le comité de sauvegarde a pu alerter sur l'opposition potentielle de certains riverains. Les riverains non adhérents ont aussi été consultés. Le bureau de l'association, à travers son président, a une posture similaire à celle du CDL : la recherche de compromis.

### **3.1.3.1 La route du Roselier**

L'emplacement du stationnement est pour les riverains la principale source d'inquiétude, chacun voulant, par intérêt particulier, éviter de subir la circulation engendrée par la nouvelle aire de stationnement. D'autant plus que l'état de la rue du Roselier est critiqué par les riverains, qui demandent sa réfection. Ainsi, la concertation menée par le CDL sur l'aménagement de la Pointe a pu être détournée sur le sujet de l'aménagement de la rue, sujet qui ne relève pas de la compétence du CDL. La remise en état de cette route, ainsi que sa sécurisation, sont des demandes anciennes de la part des riverains. L'enfouissement des réseaux électriques a par ailleurs été effectué par la mairie. Pour les riverains, l'enjeu concerne bien plus l'aménagement de la rue, les circulations liées à l'emplacement du nouveau stationnement que la nature des travaux sur le site naturel : « *Le problème que l'on sentait c'est que, tout le monde est d'accord [sur la nécessité de reculer le stationnement], mais comment il va accéder à ce parking, ça va passer où ?* » (Association de riverains). L'aménagement de la rue du Roselier est d'autant plus naturellement débattu lors des réunions avec le CDL que la terminologie « *la pointe du Roselier* » ne désigne pas la même entité géographique pour les riverains et le CDL. La zone

53

que représente la pointe du Roselier dans certains discours d'habitants débute parfois dès le giratoire de La Ville Agan, soit dans une zone encore pleinement urbanisée. *Habiter* la pointe du Roselier peut signifier habiter le long de la rue du Roselier, ou le lieu-dit. La pointe du Roselier peut désigner uniquement la zone sur laquelle intervient le conservatoire du littoral, c'est-à-dire l'espace naturel qui se trouve en dehors de la zone urbanisée, cette désignation se retrouve principalement dans les discours des aménageurs. On retrouve ici la distinction entre l'espace vécu et l'espace conçu, présentée dans le premier chapitre.

### **3.1.3.2 Le bilan de la concertation**

Comme nous l'avons vu à travers l'évolution du projet de réaménagement, le CDL a adopté une posture concertée, n'hésitant pas à mettre en place des compromis, tant pour garantir que le projet soit mené à terme que pour satisfaire les intérêts des parties prenantes. Ce positionnement n'a pas empêché l'apparition d'oppositions de la part de certains riverains, ce qui ne doit pas être vu comme un échec en soi, car si l'opération de réaménagement est techniquement simple, la concentration des usages sur la pointe, et le contexte de réalisation l'on rendue complexe. Les travaux du manoir, l'aménagement de la rue du Roselier ont contribué à brouiller les frontières de l'action du CDL. Le dialogue continu entre le CDL, les riverains, et les autres acteurs, ainsi que la recherche de compromis semble avoir permis d'aboutir à un processus de concertation dont le bilan est positif. Nous noterons malgré tout que malgré la présence d'acteurs recherchant activement une issue favorable au réaménagement et s'accordant sur la nécessité du projet, des tensions et des difficultés ont eu lieu.

Le rôle prépondérant joué par l'association de riverains dans le processus de concertation nécessite d'être vigilant à ce que celle-ci ne devienne pas l'interlocuteur unique. Afin que ne soient pas silencés d'autres acteurs, en particulier ceux qui seraient non fédérés. Nous soulignons aussi la vision restrictive de la population concernée que la concertation telle qu'elle a été menée induit. Dans le sens où, en se concentrant uniquement sur les riverains, c'est-à-dire

en reposant sur une acception purement géographique, elle se limite à une population particulièrement réduite. Aussi, la recherche de compromis peut s'avérer contreproductive dans la mesure où la notion de compromis implique la conciliation d'intérêts particuliers, là où il pourrait être plus pertinent pour le CDL de rechercher avant tout l'adhésion à un projet de territoire partagé, autrement dit un intérêt général, qui fasse sens de manière commune.

## **3.2 Les résultats de l'enquête de fréquentation**

Nous traitons dans cette première partie de la fréquentation de la pointe, au regard de l'enquête par questionnaires et des relevés et observations diverses réalisés.

### **3.2.1 Une première approche : les plaques minéralogiques**

En premier lieu, les observations des plaques minéralogiques effectuées sur la pointe nous permettent d'avoir une première idée de la fréquentation du site. Ces observations représentent un total de 693 véhicules, sur 22 jours. Bien entendu, les conclusions que nous pouvons tirer de l'analyse seule des résultats de ces observations sont à tempérer. Les limitations inhérentes à ces observations doivent être soulignées. D'abord, car depuis 2009, le système d'immatriculation a évolué et un changement de propriétaire n'implique plus un changement de plaque, et donc l'information géographique du département n'est toujours exacte. Ensuite, l'indication du département, si elle reste obligatoire, est maintenant au choix du propriétaire. En conséquence, le numéro de département indiqué sur la voiture n'indique pas obligatoirement le lieu de résidence de son propriétaire. On peut cependant juger que le relevé des plaques minéralogiques permet de rendre compte de l'origine géographique des visiteurs de manière suffisamment fiable pour être traité ici. Le relevé des plaques d'immatriculation permet de saisir l'origine géographique de tous les visiteurs s'étant rendus sur le site en voiture, et ainsi d'enquêter un panel de personnes plus conséquent. Ces relevés s'étendent sur une période allant de février 2020 à la fin mai 2022. Les provenances sont regroupées en trois catégories : Côtes-d'Armor (22), Bretagne (29, 35 et 56) et le reste des départements français,

avec les plaques étrangères. Les véhicules immatriculés à l'étranger représentent moins de 3% du total des véhicules observés, une partie des observations ayant pris place durant la crise sanitaire, cette proportion de véhicules étrangers est sans doute plus importante en temps normal.

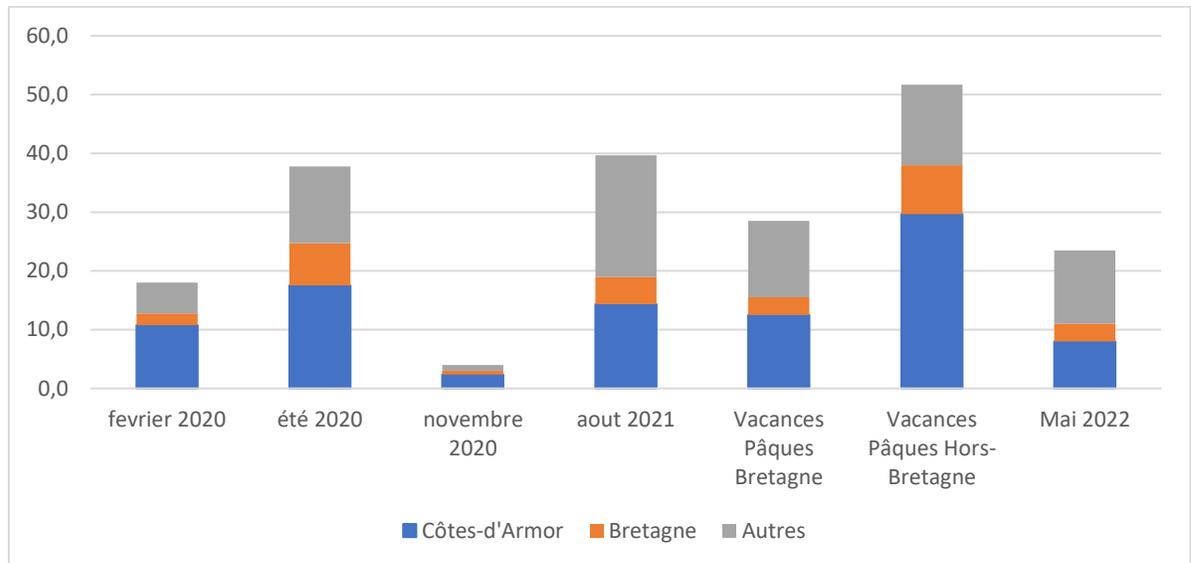


Figure 8 : Origine des plaques minéralogiques relevées sur la pointe du Roselier suivant les périodes (moyenne pour chaque période).

Sans surprise, il ressort de ces observations que la fréquentation est plus importante en période estivale et de vacances. Une partie de la période d'observation s'est faite de façon prolongée sur les journées de terrain durant le stage, notamment en mai, ce qui peut contribuer à gonfler les chiffres lors de cette période (figure 8). On retrouve une fréquentation plus importante des non-Bretons sur les vacances scolaires. La plus grande part d'immatriculations 22 en dehors de la période de vacances pour la zone Bretagne comparée aux pourcentages pour la période de vacances s'explique au moins en partie par la journée de relevés lors de l'inauguration de la pointe à la fin des travaux (05/05/2022). De manière globale, il ressort de cette première lecture, basée sur les relevés de plaques minéralogiques que la fréquentation de la pointe varie entre 40% à 60% de Costarmoricains, sur l'année (figure 9). Hors vacances scolaires et durant

l'hiver, la proportion est plus élevée. La pointe du Roselier apparait donc avant tout fréquentée par des locaux, assez homogènement quelque-soit la saison. Il apparait aussi que peu de Bretons, hors Côtes-d'Armor, fréquentent la pointe.

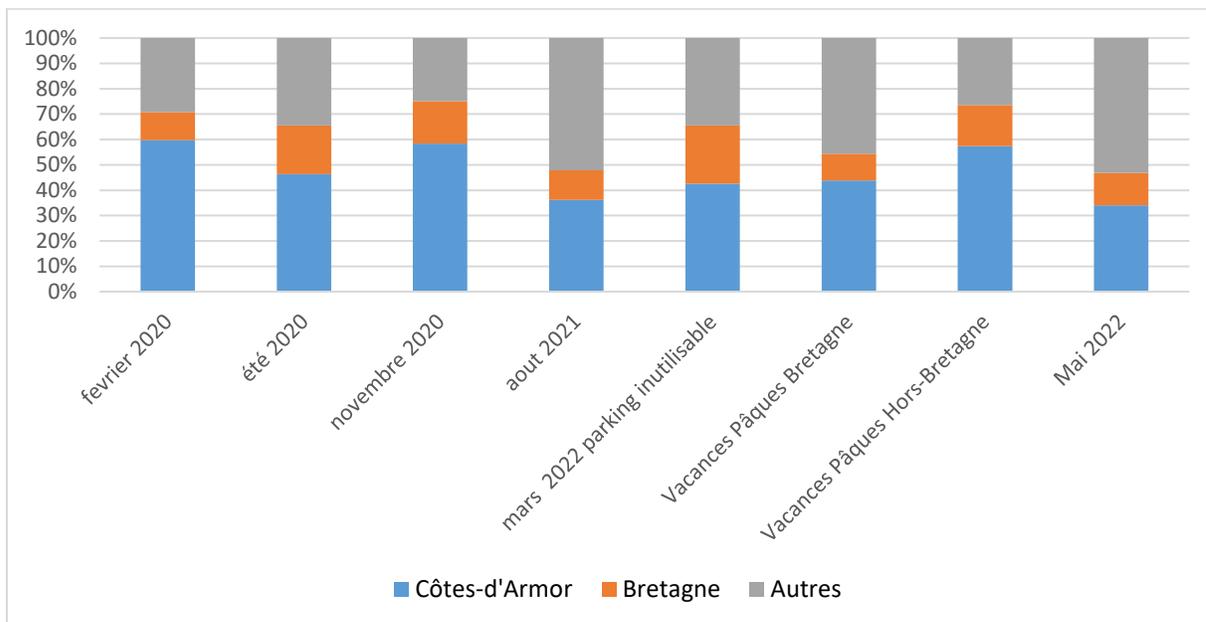


Figure 9 : Origine des plaques minéralogiques relevées sur la pointe du Roselier selon les périodes (en pourcentage).

### 3.2.2 Les questionnaires : fréquentation, distance, ancienneté

Les 144 questionnaires ont été réalisés comme suit : 30 en février 2020, 30 durant l'été 2020, 15 en aout 2021, et 67 durant la période de stage entre mars, avril et mai. Les usagers enquêtés sur la pointe représentent un total de 276 personnes. On peut y ajouter une dizaine de questionnaires réalisés fin aout par Anne Atlan.

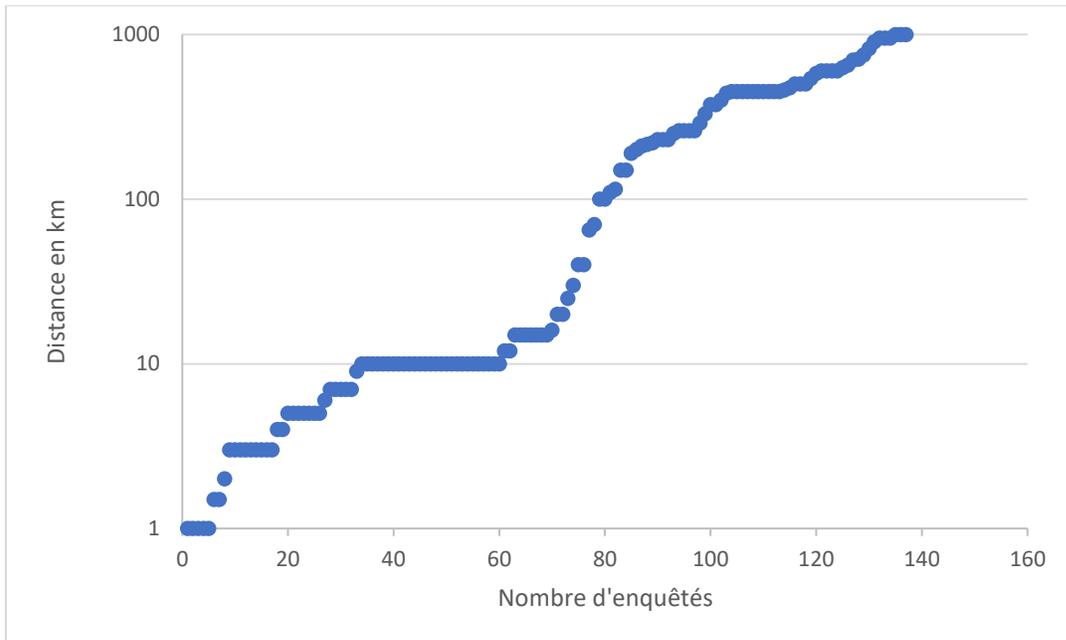


Figure 10 : La distance entre le lieu de résidence des enquêtés et la pointe du Roselier.

La figure 10 permet de voir la répartition des groupes d'enquêtés selon la distance entre leur lieu de résidence et la pointe du Roselier. On peut confirmer la lecture faite précédemment avec les plaques minéralogiques : la fréquentation se distingue en deux grandes catégories : des locaux résidant à moins de 20 ou 30 km de la pointe, et des touristes, résidant à quelques centaines de kilomètres au moins de la pointe.

À partir des résultats des questionnaires, on retrouve la fréquentation touristique estivale entre juillet et août, avec une forte augmentation de la distance moyenne à l'habitation (figure 11). Hors-saison, cette distance diminue et la pointe est essentiellement fréquentée par des gens proches du site.

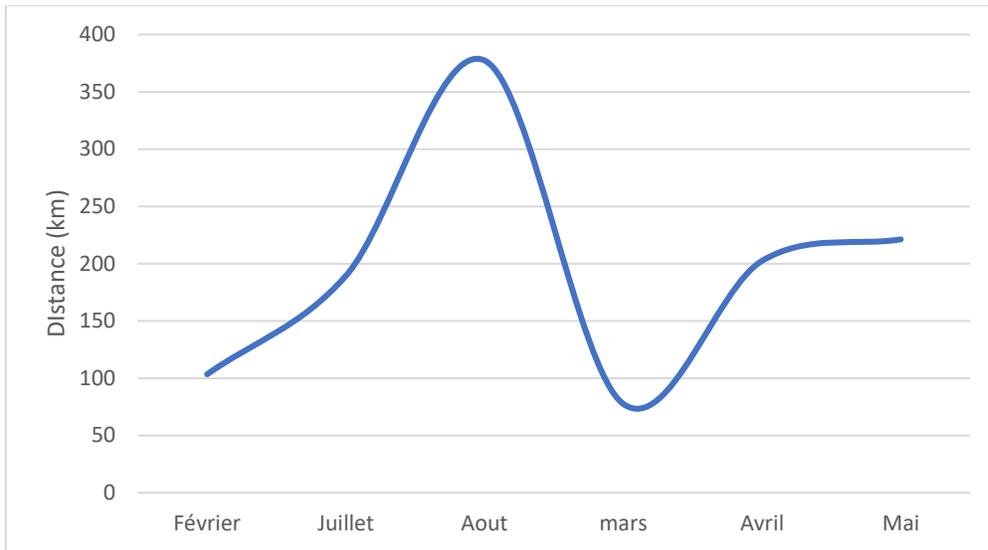


Figure 11 : La distance moyenne entre le lieu de résidence et la pointe en fonction du mois.

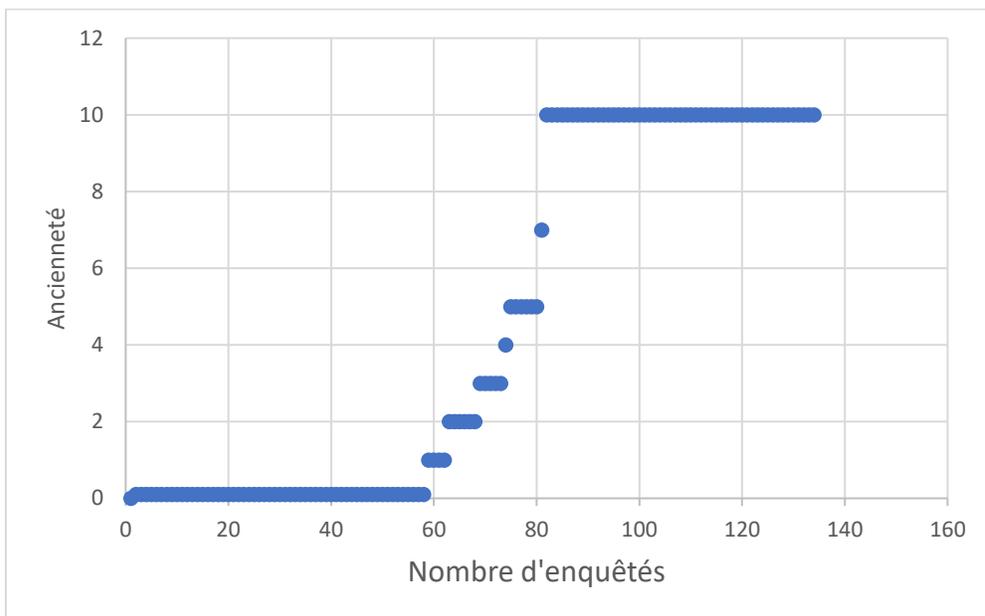


Figure 12 : L'ancienneté des enquêtés.

L'analyse de l'ancienneté montre aussi un échantillon séparé en deux grandes catégories. Sur la figure 11 ci-dessus, 0 correspond à la première visite du site, et 10 à une fréquentation datant

de dix ans et plus. Peu de personnes fréquentent la pointe depuis uniquement quelques années, la plupart sont donc des habitués.

Les enquêtes par questionnaires réalisées sur la pointe permettent d'interroger la fréquentation selon plusieurs paramètres. Nous avons questionné l'influence de plusieurs d'entre eux afin d'affiner le profil du public pratiquant la pointe. Nous avons croisé la fréquence de visite sur le site, l'ancienneté, c'est-à-dire depuis quand l'enquêté s'y rend, et le lieu de résidence notamment.

En séparant les enquêtés selon la fréquence à laquelle ils s'y rendent : au moins une fois par semaine, mois ou année, on observe une corrélation relativement importante ( $r^2 = 0,625$ ) entre l'ancienneté et la fréquentation du site. Plus l'enquêté se rend depuis longtemps sur le site, plus il s'y rend souvent. L'ancienneté semble être plus corrélée positivement à la fréquentation que la distance à l'habitation ( $r^2 = 0,414$ ). En d'autres termes, la distance au site est moins un facteur explicatif de la fréquence de visite que l'ancienneté. Les deux variables sont par ailleurs peu corrélées entre elles.

Sur la figure 13 ci-dessous, les distances sont triées selon la fréquentation, on peut identifier la figure du riverain, qui pratique le site très régulièrement, parfois quotidiennement, et à l'opposé celle du touriste, qui vient depuis une distance importante et pour la première fois. Il est intéressant de noter que la distance à l'habitation ne permet pas de renseigner sur la fréquentation hebdomadaire ou mensuelle.

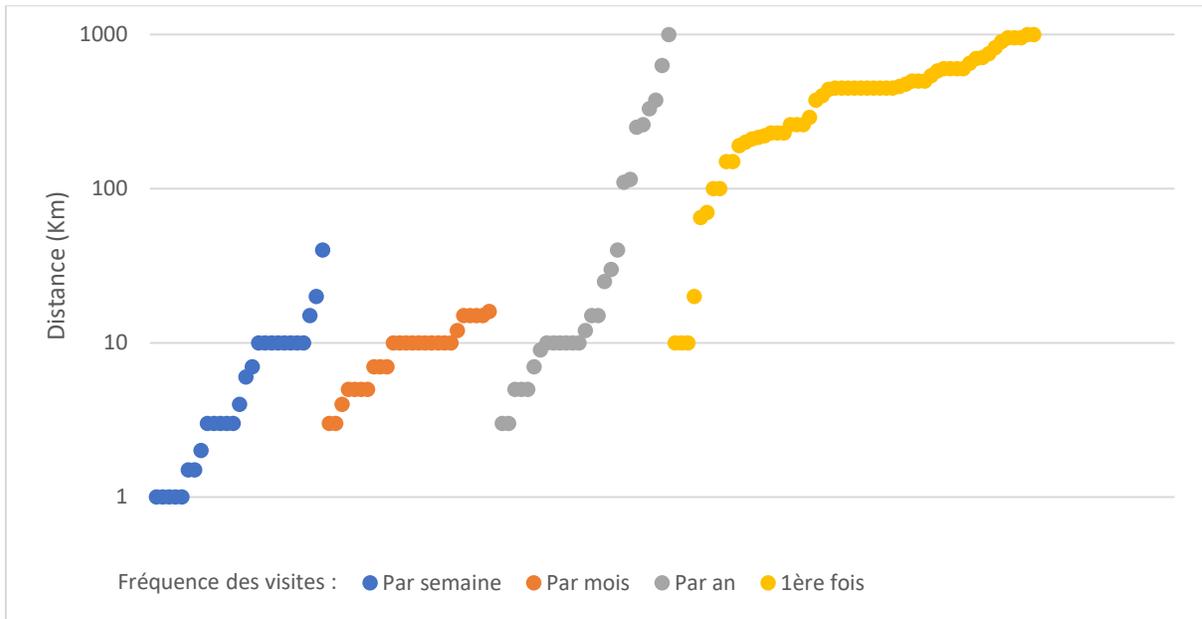


Figure 13 : Répartition de la distance à l'habitation selon la fréquence des visites sur le site.

Les groupes d'enquêtés déclarant se rendre sur la pointe au moins une fois par semaine, une fois par mois et une fois par an forment chacun 20% de l'échantillon total, les 40% restant étant des personnes se rendant sur la pointe pour la première fois. Les distances à l'habitation moyennes des enquêtés déclarant venir au moins une fois par semaine et ceux déclarant venir au moins une fois par mois sont sensiblement les mêmes : respectivement 7,3 km et 9,2 km. Aussi, dans les deux cas, 80% des enquêtés viennent depuis dix ans ou plus sur la pointe. Il ressort de ces données qu'il est difficile de différencier les Plérinais, et les habitants de l'agglomération uniquement sur la base de la fréquence de visite. La part de personnes habitant à moins de 10 km décroît à mesure que les visites s'espacent, mais les habitants de l'agglomération constituent une part non négligeable de la fréquentation hebdomadaire.

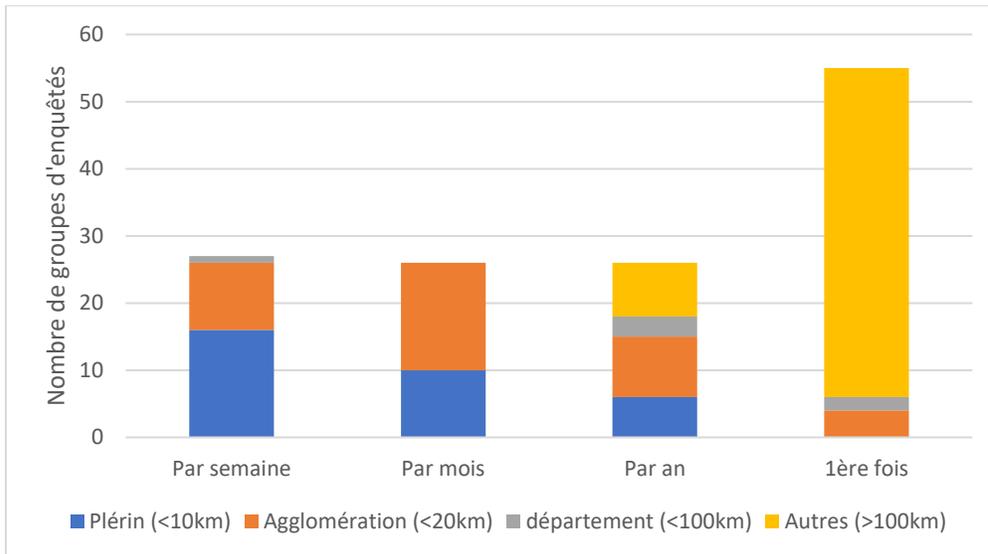


Figure 14 : Fréquentation de la pointe selon le lieu d'habitation.

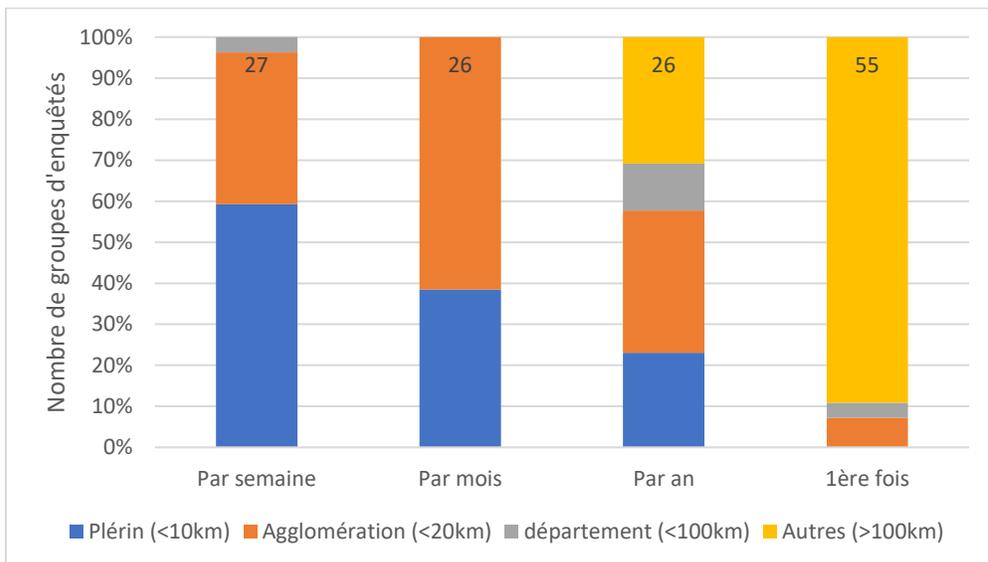


Figure 15 : Fréquentation de la pointe selon le lieu d'habitation en pourcentage.

La fréquentation de la pointe, à partir des questionnaires, se répartit comme suit : 24% des enquêtés viennent de moins de 10 km (Plérin), 29% de moins de 20 km (l'agglomération et les environs), 4% seulement d'entre 20 km et 100 km et 43% de 100 km et plus (figures 14 et 15).

On peut supposer que la part des personnes venant de moins de 10 km est sous-estimée, car représentant une fréquentation moins facilement discernable compte tenu des modalités de l'enquête. En effet, les questionnaires n'ont pas été réalisés tôt le matin (avant 9h) ou en soirée (après 20h).

Ces résultats permettent cependant de mettre en avant l'importance de l'agglomération briochine dans la fréquentation de la pointe. Nous proposons de nommer les personnes venant de l'ensemble de l'agglomération qui ont une fréquentation aussi régulière les *proches*. Bien que le temps moyen passé par ceux-ci sur le site semble légèrement supérieur à celui déclaré par les riverains (respectivement 61 minutes en moyenne contre 52 minutes), ils semblent plus concernés par le recul du stationnement. Les proches ont les mêmes pratiques et la même fréquence de pratique que les riverains ou les locaux et semblent être ceux qui ont le plus éprouvé un sentiment de dépossession et les plus susceptibles de se déplacer sur d'autres sites. Nous faisons ressortir de nos enquêtes trois grands types de *fréquentants*. Les riverains, les touristes et les *proches*.

### **3.2.3 Trois grands types de fréquentation sur la pointe**

#### **3.2.3.1 Les riverains**

Les riverains sont les locaux au sens où ils habitent la pointe du Roselier. Ils viennent de moins de quelques kilomètres. Les riverains représentent la catégorie des fréquentants qui a été consultée par le CDL. Ils sont bien identifiés par le CDL. Les riverains, habitants de la pointe, ont pu voir l'opération du CDL comme une menace, d'abord car ils se sont approprié la pointe du Roselier. En reprenant la distinction de Lefebvre (1974) sur les types d'espace, il ressort des observations et des discours que l'espace tel que conçu par le CDL, en tant que pointe du Roselier, n'est pas identique à l'espace vécu et perçu par les riverains. Dans le sens où les riverains habitent la pointe du Roselier, sans considérer que celle-ci se cantonne aux frontières de l'espace naturel. Ainsi, l'opposition et les réticences au projet du CDL par les riverains

concernent fondamentalement la multiplicité des représentations de l'espace et les modes d'appropriation qu'ils en ont. L'enjeu est l'usage et du territoire. Leur appropriation de la pointe, symbolique et identitaire, se retrouve en dissonance avec l'appropriation (ici matérielle et juridique) de l'espace par le CDL. L'attachement des riverains à leur territoire, qui plus est à une représentation de leur territoire parmi la plus locale qui soit, se renforce par cette dimension symbolique. Ce qui peut être interprété comme une résistance au changement relève aussi d'un concernement de la part des riverains. La notion de concernement (Brunet, 2008 ; Bousquet et al., 2021) peut éclairer ce qui a motivé certains à s'engager, d'une quelconque manière, pour ou contre l'opération du CDL. Le concernement peut être passif ou actif, selon la connaissance et la reconnaissance du risque en question. Dans le cas de la pointe, le comité de sauvegarde a permis à l'ensemble des riverains d'être dans une posture de concernement.

### **3.2.3.2 Les touristes**

Dans notre typologie, les touristes sont les personnes qui viennent de loin (plus de 100 km) et moins d'une fois par an, ils découvrent le site pour la première fois (41% des enquêtés). Ils sont eux aussi bien identifiés par le CDL, ils n'ont logiquement pas été associés au processus de consultation. Ils ne connaissent pas le site et n'y sont donc pas attachés. Dans notre enquête, ils déclarent principalement venir pour contempler la mer. Le GR34 est souligné dans plusieurs entretiens comme un attrait particulier du site. Sa proximité avec Saint-Brieuc en fait un point de départ : « Des gens viennent en train, depuis Rennes ou plus loin, et partent faire le GR depuis Saint-Brieuc » (Office de tourisme). Cependant, presque tous déclarent venir en voiture, à l'exception des quelques randonneurs du GR. Ils semblent par ailleurs peu sensibles au réaménagement, n'ayant pour la plupart pas de référentiel de comparaison. Un peu moins d'un tiers des enquêtés indiquent avoir découvert le site par internet, 20% ensuite via de la documentation papier. Pour les touristes, le réaménagement est peu susceptible de modifier les pratiques. Les sites littoraux bretons sont très prisés, et ce réaménagement renforce la dimension remarquable et naturelle de la pointe.

### **3.2.3.3 Les « proches »**

Dans notre typologie, les « proches » sont ceux qui habitent à moins de 50 km et ne sont pas riverains, mais viennent une fois par semaine ou une fois par mois. Nous l'avons vu, leurs pratiques et leur fréquence de visite sur le site sont sensiblement les mêmes que les riverains. Ce sont donc des familiers du site, au même titre que les riverains. Pourtant, ils n'ont pas été associés au processus de consultation. Le CDL et les aménageurs décrivent souvent des pratiques recouvrant ce que nous appelons les proches : « C'est la balade du dimanche de Plérin et des gens de Saint-Brieuc. C'est un site où essentiellement les gens qui viennent sont des gens de l'agglomération de St-Brieuc » (CDL). Beaucoup de Plérinais qu'il est difficile dans notre analyse de ne pas catégoriser comme « riverains », car géographiquement très proches de la pointe, sont bien plus des proches que les riverains qui habitent la rue du Roselier et/ou sont membres de l'association de riverains consultée par le CDL. En effet, les habitants des quartiers de Saint-Laurent, ou du Légué par exemple n'ont pas été impliqués dans la procédure de concertation. Ils sont pour la plupart tout autant attachés au site que les riverains, qu'ils se sont appropriés par leur fréquentation et leur pratique régulière. De même que les riverains, le réaménagement a pu provoquer une rupture dans leur routine menant à leur concernement. Si certains ont sans doute utilisé la couverture de la presse régionale pour suivre l'avancement du réaménagement, l'absence de consultation pour cette portion non négligeable des fréquentants a pu se traduire par un sentiment de dépossession, voire à un détournement de la fréquentation sur d'autres sites. Il est cependant difficile de quantifier le report potentiel de cette fréquentation sur d'autres sites de ce type.

### **3.2.4 Les activités pratiquées sur la pointe**

Deux tiers des enquêtés déclarent venir sur la pointe pour marcher. La contemplation, de la mer et du paysage est mentionnée par un peu plus d'un quart des enquêtés. Bien entendu, le choix du lieu pour la marche prend en compte le cadre de la pratique et la contemplation fait sans doute indirectement partie de l'activité de marche. Les riverains, les proches et les touristes

déclarent sensiblement ces activités dans les mêmes proportions. Les autres activités souvent mentionnées sont la promenade du chien (13% des répondants), la pratique du vélo (7%), du parapente (6%) ainsi que l'observation des parapentistes (6%). Plusieurs enquêtés mentionnent aussi les promenades en famille et la sortie avec enfants.

30% des enquêtés déclarent venir en famille à la pointe, c'est la même proportion pour les couples. 18% déclarent s'y rendre seul, 7% accompagné d'un chien et 15% entre amis. Les promeneurs de chien sont ceux qui déclarent y passer le moins de temps, à l'inverse, ceux venant en famille sont ceux qui y restent le plus longtemps. Ces derniers sont aussi plus présents en période estivale, et sur des durées qui s'allongent par rapport au reste de l'année.

### **3.3 Les perceptions**

#### **3.3.1 Les perceptions du réaménagement par les usagers**

##### **3.3.1.1 Un avis général positif**

La grande majorité des enquêtés semblent satisfaits du réaménagement. Bien que les enquêtes aient pour la plupart eu lieu avant ou pendant les travaux d'aménagement, les questionnaires réalisés fin août par Anne Atlan confirment la perception positive des travaux de réaménagement. L'avis sur le réaménagement des cheminements est lui aussi positif. Les riverains bénéficient d'une pointe qui a gagné en qualité paysagère, le recul du stationnement ne gêne pas leur pratique notamment, car beaucoup venant à pied. Les touristes partagent cet avis, et le nouveau stationnement n'influence pas spécialement leur pratique.

Bien que la signalétique explicative de l'éperon barré n'ait pas été encore installée, les riverains, qui pour la plupart connaissaient ou ont redécouvert ce vestige archéologique sont satisfaits. Ils se félicitent de pouvoir emprunter un nouveau cheminement. Pour les enquêtés découvrant la pointe, il n'est pas surprenant qu'ils ne mentionnent pas l'éperon en l'absence de signalétique pour l'indiquer.

Le fait de ne plus avoir la présence de véhicules sur la pointe revient dans de nombreuses réponses comme un point positif. Le recul du stationnement est aussi bien perçu comme pouvant entraîner une baisse de la fréquentation, due à l'augmentation de la distance pour accéder à la pointe qui aurait un effet de dissuasion que pouvant l'augmenter à terme. Le nouveau stationnement peut accueillir plus de voitures, le site, plus naturel attirant alors plus de monde, touristes comme locaux. Quelques enquêtés pointent aussi l'impact du projet de résidence hôtelière du manoir du Roselier sur la fréquentation du site. La perception des travaux du CDL a aussi été fortement marqué par les travaux du manoir au même moment, ce qui a brouillé les limites de l'action du CDL. En effet, la concomitance des deux opérations pouvait laisser penser à une réalisation conjointe. Et plusieurs enquêtés, notamment des touristes, ont manifesté leur confusion.

### **3.3.1.2 L'augmentation du temps passé sur le site**

Le recul de l'aire de stationnement est reçu de manière négative par uniquement trois des 144 groupes d'enquêtés. Dans un des cas, une personne dite « proche », habitant l'agglomération, compare le réaménagement à ce qu'il s'est fait sur des sites similaires comme Fréhel. Il déplore des aménagements « pensés pour les touristes » et craint de voir le stationnement devenir payant. Il reproche l'allongement du temps passé sur place recherché à travers le réaménagement, et est contre le recul du stationnement : « Il faudra trois heures sur le site, on ne pourra plus y passer vingt minutes. » (27/03/2022). Cette critique de l'augmentation du temps s'oppose de façon frontale avec l'objectif d'allonger le temps de séjour sur le site de la part du CDL. Nous pouvons ici nous demander si cet objectif, qui semble avant tout s'adresser aux touristes, a véritablement un impact notable sur leur temps de visite.

### **3.3.1.3 L'accès des PMR : inquiétude partagée par de nombreux usagers**

Les autres enquêtés s'étant prononcé contre le recul du stationnement sont des retraités, habitent Plérin (Le Légué), ils connaissent la pointe, y viennent régulièrement, en voiture,

depuis plusieurs dizaines d'années. Pour eux, le recul du stationnement augmente suffisamment la distance de marche au point de les en dissuader.

Environ 10% des enquêtés expriment cette inquiétude, ou en tout cas font preuve de scepticisme quant à la possibilité pour les personnes à mobilité réduite de se rendre facilement sur la pointe depuis le nouveau stationnement. Même quand le recul du stationnement n'est pas un obstacle à la promenade pour les personnes en question, l'allongement du cheminement pour atteindre la pointe paraît suffisant pour détourner certaines personnes marchant peu d'y venir. Les dernières observations sur la pointe semblent indiquer que quelques habitués, se contentant de faire un petit tour sur la pointe depuis l'ancien stationnement (tour du monument commémoratif, et four à boulet) ont changé leurs habitudes et réalisent maintenant uniquement l'aller-retour entre la pointe et le nouveau stationnement. De même, la fréquentation de la pointe à des fins de socialisation, la plupart du temps par des personnes âgées habituées à venir paraît avoir diminuée, et s'être reportée sur d'autres lieux, plus accessibles (port du Légué, etc.). Il est à remarquer que, par définition, nous n'avons pas pu enquêter les personnes qui ne viennent plus depuis l'aménagement du site. Ce seraient principalement les personnes âgées ou marchant difficilement, dont un habitué du site a signalé qu'ils étaient moins nombreux depuis. En l'absence d'une comparaison quantitative avant et après le réaménagement, c'est cependant impossible à chiffrer.

### **3.3.2 Les changements induits par le réaménagement du site**

#### **3.3.2.1 Le patrimoine culturel et historique**

Lors des enquêtes, le patrimoine culturel présent sur la pointe est assez peu mentionné (moins de 10% des enquêtés). Les éléments patrimoniaux qui reviennent le plus sont le four à boulet (5 occurrences), le monument dédié aux péris en mer (5 occurrences) et la table d'orientation (5 occurrences). Plusieurs éléments sont souvent mentionnés par les mêmes enquêtés. La table d'orientation semble logiquement plus appréciée des touristes. L'éperon barré est lui

uniquement mentionné par des locaux pour décrire un cheminement. Il ne ressort pas comme un élément patrimonial per se, même lors des enquêtes s'étant déroulées après la réalisation du nouveau sentier qui le longe. Cela reste assez normal, la signalétique explicative n'ayant pas encore été installée, et l'édifice étant plutôt méconnu. Globalement, les discours sur le patrimoine, quel qu'il soit, ont été difficiles à recueillir. Il ressort quand même une certaine dichotomie entre des discours présentant le site comme abritant un patrimoine culturel et historique important, et malgré cela très peu vécu comme tel.

La question de la signalétique, qui ne doit pas être intrusive pour ne pas diminuer la naturalité du site, ne sera pas développée outre mesure ici, son élaboration étant en cours lors de cette étude. Nous noterons quand même la nécessité, pour plusieurs acteurs de faire preuve de pédagogie, de ne pas juste réduire au minimum l'information disponible. Mettre uniquement l'information au niveau des aires de stationnement n'est pas forcément suffisant, déjà parce qu'est supposé un accès au site unique, a fortiori en voiture. Or, l'accès à la pointe du Roselier, nous l'avons vu, peut se faire depuis plusieurs endroits différents. Ensuite, il est nécessaire d'expliquer au public les raisons et les choix de la gestion du site naturel,

« Il faut expliquer/indiquer au gens pourquoi on fait les choses de telle manière : absence de poubelles, tables, WC. Il faut communiquer, trouver un milieu entre l'assistanat et n'avoir radicalement plus rien. On peut enlever, mais il faut expliquer » (Office de tourisme).

« Il faut que le CDL fasse de la pédagogie, sur le site, de manière ludique, non discriminante. Pas de grands panneaux. [Il voudrait] encore plus de choses ludiques, disséminées sur la Pointe » (visiteur).

La signalétique sur place n'est pas l'unique moyen d'informer et de sensibiliser. La pointe du Roselier, se prêterait à faire dialoguer le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. Un site marqué par des millénaires d'occupation humaine et par des usages anthropiques forts, avec une naturalité retrouvée. La question de la signalétique est d'autant plus importante que le site

conserve des usages particuliers (vol libre, lieu de mémoire) qui nécessitent de l'information, pour la cohabitation et la sécurité sur le site.

### **3.3.2.2 Dimension naturelle du site : la renaturation**

#### **Perceptions et représentations de la nature**

Le réaménagement de la pointe vise à rendre la pointe plus *naturelle*. À la suppression du stationnement et du revêtement de goudron en bout de pointe s'ajoute la suppression du mobilier urbain indésirable et de la signalétique jugée superflue. Cette « volonté de gommer l'artificialisation du site » (Aménageur) est partagée par les aménageurs. La recherche d'une naturalité plus élevée a pour but de s'éloigner de ce qui, dans la façon d'aménager, rappelle les parcs urbains. Ce rejet des éléments à connotation urbaine de la part des aménageurs vise donc à proposer au public un site moins anthropisé, débarrassé de tout ce qui rappelle la présence humaine et permet de différencier le site des parcs et jardins.

Dans tous les entretiens menés, est soulignée de façon plus ou moins appuyée la situation périurbaine de la pointe du Roselier. Les spécificités que cela entraîne en termes d'usage et de fréquentation sont partagées et bien prises en compte par les différents acteurs interrogés. Cela contraste avec l'avis des enquêtés. 94 % des répondants ne ressentent pas la proximité de la ville. Si certains enquêtés mentionnent qu'effectivement, elle n'est pas loin, la large majorité a le sentiment de ne plus être en ville, de ne plus être dans l'urbain, mais au contraire en « pleine nature ». Si l'on voit la ville depuis la pointe, vers le Légué et Saint-Brieuc, on l'a cependant quittée. La pointe rend compte de la capacité évocatrice du paysage littoral.

36 groupes d'enquêtés, soit un quart de l'échantillon, font référence au champ lexical de la nature pour décrire la pointe, et plus spécifiquement pour décrire ce qu'ils apprécient sur le site. Le vocabulaire utilisé par les enquêtés pour décrire la dimension naturelle de la pointe tourne principalement autour du terme nature et de l'adjectif nature, on retrouve « pleine nature » et le terme *sauvage* revient souvent dans le discours, en comparaison avec les autres

mots utilisés. Le terme *environnement*, quant à lui, ne revient qu'une seule fois dans les discours d'enquêtés.

La dimension sauvage du site qui ressort des questionnaires traduit l'ambiguïté des représentations personnelles de chaque enquêté. Deux questionnaires, réalisés le même jour en février 2020, montrent deux visions opposées de la perception du sauvage. L'un considère que le recul du stationnement est bénéfique, et « rendra un côté sauvage » au site. Inversement, le second craint que le site ne devienne « trop aménagé », comme le Cap Fréhel, et émet le souhait que le site « reste naturel ». Quoi qu'il en soit, la perception du « sauvage » sur la pointe constitue une part importante des discours sur la nature. Même si le questionnaire n'approfondit pas cette thématique, dans le sens où les enquêtés n'avaient pas à expliciter leurs pensées, nous notons néanmoins une différence notable avec les résultats du rapport du ministère de la transition écologique intitulé « Les Français et la nature ». Là où est mis en évidence un faible recours à l'idée d'une nature sauvage (Ducarme et Pautard, 2021), nos résultats montrent au contraire que sur les discours portant sur la nature, cette idée est assez présente. La pointe est perçue comme plutôt sauvage par une part des enquêtés. Ce qui contraste avec les perceptions des aménageurs et des associations de protection de la nature, pour qui la naturalité de la pointe est faible, voire inexistante.

Parmi les autres perceptions de la nature qui reviennent dans les discours, bien que de manière plus marginale, on notera la référence faite aux champs de colza en fleur, cultivés sur la pointe, et à leur odeur caractéristique. Loin d'une nature sauvage, les éléments cités relèvent d'une nature domestiquée, les bouchots étant aussi mentionnés par un groupe d'enquêtés.

### **La biodiversité**

Les acteurs interrogés s'accordent sur l'absence de biodiversité particulière ou d'espèces remarquables, tout en mettant en avant la biodiversité potentielle qui pourrait dans quelques années être présente sur la pointe, dans le cadre d'une gestion appropriée. Le passage de la

monoculture intensive à un système de prairie avec rotation culturale sur les parcelles cultivées permettra d'améliorer à terme la biodiversité sur la pointe. En outre, cette dernière borde les zonages ZNIEFF et Natura 2000 dédiée à la protection de l'avifaune, le secteur possède donc un intérêt potentiel de ce point de vue. Le terme de *biodiversité* n'apparaît pas dans les discours d'enquêtés, même si pour beaucoup, la nature est présente sur la pointe. De manière analogue aux résultats de l'analyse textuelle de l'enquête « Les Français et la nature », le registre de l'écologie, et plus largement les termes scientifiques sont peu présents (Ducarme, Pautard, 2021). Comme les auteurs le soulignent, ce registre reste minoritaire dans les discours alors même qu'il semble s'être imposé dans les débats publics. Nous tempérerons ces conclusions, car les questions posées étaient assez générales. Cependant nous notons que le registre de la nature vivante reste particulièrement absent des discours. Nous expliquerons cela par plusieurs points, d'abord, une partie des enquêtes ont eu lieu alors que les travaux étaient en cours, ce qui a pu réduire la perception d'une quelconque naturalité sur la pointe. Au-delà, plus globalement, les perceptions de la nature sur la pointe n'amènent qu'à de rares exceptions la description des éléments constitutifs de celle-ci. Est fait mention de la présence d'oiseaux une fois, et de la verdure une autre fois. Pour le reste, les discours sur la nature sont vagues, et traduisent plus une ambiance, un paysage particulier que la référence à des éléments distinctifs.

### **L'esthétique**

Ensuite, la présence de la mer, et de l'imaginaire qu'elle véhicule est bien souvent ce qui marque le plus les sens. Le littoral est un milieu où la réalité physique se combine avec les représentations pour en faire sa substance même, ces deux dimensions sont consubstantielles l'une de l'autre. Notamment, le public, généralement moins aux faits des fonctionnements écosystémiques complexes et uniques du milieu littoral, est plus enclin à l'appréhender par cette dimension symbolique et personnelle. Le littoral convoque un imaginaire fort, forgé par plusieurs siècles de poésie, littérature et iconographie. C'est l'appel du large, l'évasion et la mer comme l'altérité ultime, à la fois redoutée et enviée. Sur la pointe la perception de la nature par les enquêtés est largement liée à la présence visuelle de la mer.

Sans surprise la majorité des enquêtés déclarent apprécier la vue, c'est la principale raison pour laquelle les gens viennent sur le site. L'attrait pour le paysage littoral, le panorama sur la baie offert par la pointe est souvent commenté comme étant « magnifique », « sublime ». La beauté du paysage est soulignée, et si l'on se rend sur la pointe, c'est avant tout pour le spectacle offert, pour ce qu'elle montre à voir. Quelques mentions sont faites de la table d'orientation.

### **Le bien-être**

Le registre du bien-être est présent dans 30 % des réponses des enquêtes. Le terme calme, notamment, revient 29 fois. La recherche du « grand air », d'un « air pur » se retrouve aussi dans les réponses. Le vent est aussi mentionné. Ainsi, les deux éléments, eau et air, sont bien présents dans les discours. Le promontoire rocheux qu'est la pointe permet un panorama riche et changeant, la perception du vent par le public est sans aucun doute renforcée par la présence régulière des parapentistes, qui colorent le ciel et offrent un spectacle très apprécié. 16 groupes d'enquêtés déclarent venir (spécifiquement ou non) pour l'observation des parapentistes. Plusieurs enquêtés se rendant en effet sur la pointe par curiosité, ou volontairement, après avoir aperçu les voiles depuis les plages environnantes, soit pour la réalisation de clichés photographiques, mais le plus souvent pour la simple contemplation. L'activité étant pratiquée depuis trente ans sur la pointe, elle est connue par les locaux et fait partie de l'identité de la pointe. En témoignent les illustrations photographiques des sites internet traitant de la pointe du Roselier, et notamment ceux à destination des touristes<sup>10</sup>. Le parapente est une activité évocatrice de liberté, d'autonomie. La pratique du vol libre, prenant place dans les airs, est perçue comme ayant un impact très faible sur le milieu. L'absence de motorisation, et donc de bruit, renforce cette impression et peut contribuer à la fascination envers le sport qui peut

---

<sup>10</sup> Site de l'office de tourisme de Saint-Brieuc Agglomération (<https://www.baiedesaintbrieuc.com/sit/pointe-du-roselier/>) et TripAdvisor ([https://www.tripadvisor.fr/Attraction\\_Review-g1079393-d3684084-Reviews-Pointe\\_du\\_Roselier-Plerin\\_Cotes\\_d\\_Armor\\_Brittany.html](https://www.tripadvisor.fr/Attraction_Review-g1079393-d3684084-Reviews-Pointe_du_Roselier-Plerin_Cotes_d_Armor_Brittany.html)) respectivement premier et deuxième résultat de la recherche « Pointe du Roselier » sur le moteur de recherche Google.

exister chez certaines personnes. La découverte et la pratique du parapentiste, mais aussi du cerf-volant, peuvent être vues comme un moyen de sensibiliser à la protection de la nature, en décentrant le regard et par l'imaginaire véhiculé. Malgré tout cette « valeur écologique » doit être relativisée, l'impact de l'activité sur l'avifaune, en période de reproduction ou d'hivernage est à questionner.

Les personnes déclarant venir pour la première fois se sont prononcées deux fois moins en faveur de la présence et de l'ajout d'aménagements, tel le mobilier (bancs, poubelles, tables de pique-nique, etc.) ou la présence de toilettes. Notamment ces suggestions de mobilier, à connotation urbaine, parfois assez lourd comme la mention d'aire de jeux pour enfants, ou une longue-vue traduisent cette situation périurbaine, avec les pratiques typiques qui y sont associées (promenade en famille par exemple).

Cette volonté de la part des aménageurs et du CDL de distinguer le site d'espaces plus banals implique des choix de gestion qui peuvent trancher avec les attentes du public. 10 % des répondants apprécient le site pour son aménagement, sa propreté et son entretien. Au contraire, d'autres peuvent le trouver trop aménagé, trop artificiel. Si le CDL est conscient des usages spécifiques à la caractérisation périurbaine du site, la renaturation contribue à l'éloignement entre représentations scientifiques du littoral comme écosystème et modèle paysager classique et valorisation liée à une grille de lecture autour de l'art, de l'esthétisme, des jardins.

Le CDL est conscient des usages spécifiques à la caractérisation périurbaine du site et le site continue d'être entretenu par les services des espaces verts de la commune. D'autres enquêtés peuvent se plaindre ainsi d'un site trop aménagé à leur sens, avec haies taillées et larges sentiers, bien que ces critiques soient très minoritaires. Mais comme le dit un riverain/le président de l'asso riverain :

« Il ne faudra surtout pas quand même oublier de faire vivre cette histoire-là quoi. Pas un entretien paysager mais quand même. Ce n'est pas que la nature, on n'est pas sur le GR

Grande Corse. On est en zone de promenade périurbaine, on n'est pas... je ne sors pas de mon gîte » (association de riverains).

Les retours concernant le manque de signalétique sur le site sont difficiles à analyser, car on peut estimer qu'ils sont surtout dû aux travaux sur le site sur la période de l'enquête, la nouvelle signalétique n'ayant pas encore été installée.

### **3.3.2.3 L'expérience de nature**

Nous l'avons vu, les raisons principales pour lesquelles les usagers viennent sur la pointe sont la marche, la contemplation du paysage de la baie et pour certains, le contact avec une nature plus « naturelle » qu'au quotidien. Dans tous les cas, en pratiquant un espace naturel, ou a minima perçu comme tel, les humains tissent des liens avec des éléments de nature, des milieux. Qu'ils soient émotionnels ou sensoriels, ces contacts, dans leur pluralité et leur singularité, contribue à la construction de l'identité, le contexte social et l'histoire personnelle de chacun. Les modes de vie actuels, principalement urbains, diminuent les occasions d'expérimenter ces contacts, personnels, voire intimes avec la nature, et d'éprouver sa pluralité. L'hypothèse d'une « *extinction des expériences de nature* » (Pyle, 2016) traduit cette diminution de nos rapports avec la nature, autant vis-à-vis de leur fréquence que de leur intensité. L'expérience de nature est une notion issue de la psychologie environnementale. L'expérience va au-delà de la simple interaction, et insiste notamment sur la physicalité et la dimension émotionnelle et intellectuelle. La diminution des expériences de nature aurait pour effet de diminuer l'identité environnementale (Prévot, 2015) et ainsi, d'affaiblir leur considération pour la nature. Cet affaiblissement se transforme alors en un obstacle supplémentaire pour la protection de la nature et la sensibilisation.

De plus, ces expériences ont des effets physiques et mentaux bénéfiques sur les personnes, que l'on retrouve exprimés dans l'enquête autour du lexique du bien-être. Les pratiques de ces espaces de nature pour se ressourcer, marquer une pause avec la vie quotidienne, et par extension la vie urbaine. À cette vie quotidienne, stressante et monotone s'opposerait des temps

de loisir au contact de la nature faisant office d'un hiatus revitalisant. Alors, il est nécessaire de proposer des espaces où puissent prendre place ces expériences de nature. Des espaces de nature « naturelle », en opposition au monde urbain, artificialisé et minéralisé. La mer et le littoral représentent parfaitement cette recherche de l'authenticité face aux maux de la modernité. Cette demande de nature « sauvage » vise à répondre à l'extinction de ces expériences, et les gestionnaires d'espaces naturels seraient les garants des derniers espaces où celles-ci ont lieu.

Renaturer permet donc d'augmenter la naturalité et de favoriser les expériences de nature. Ces expériences, en renforçant le lien entre l'humain et la nature, permettent la sensibilisation à la protection. Mieux expérimenter la nature, donc mieux la pratiquer et la respecter. Le CDL et les aménageurs insistent sur l'amélioration de l'expérience de nature proposée. S'il est difficile de juger de la *qualité* d'une expérience de nature, l'aménagement est pensé pour proposer un espace naturel cohérent, qui permet à chacun de s'appropriier le lieu, c'est-à-dire en autorisant le plus de lectures possible. Pour se faire, la séparation entre le site naturel et l'urbanisation est renforcée. La déstructuration de la route notamment, évoque le « chemin rural » fait office de « signal fort [...], on est plus sur la route, mais on passe sur un chemin qui rentre dans un espace naturel. » (Aménageur). L'idée du changement de registre entre le monde anthropique, humain et le monde naturel, avec l'idée d'un rite de passage « *où tu laisses ta voiture et la civilisation urbaine derrière toi, et tu rentres dans un EN.* » (CDL). La mise en scène du lieu est travaillée pour :

"[...] exacerber la sensibilité des gens à regarder, observer, sentir la nature et pouvoir avoir une vraie expérience de nature. Quand on arrive à faire ça les gens ils sortent ils sont ravis, mais par contre, il ne faut pas leur demander. Ce n'est pas ça qu'ils veulent : poubelle, tables pique-niques, table orientation, qui leur rappelle le prolongement de l'urbanisation et le la civilisation » (CDL).

Sacraliser pour ne pas banaliser, et garantir aussi bien le respect du site que l'expérience. Cependant, toute expérience de nature n'a pas disparu hors des espaces naturels, les expériences de nature avec la nature ordinaire restent, présentes même en ville. Mais quels sont les conséquences à extérioriser, sortir de la sphère « de vie » humaine les expériences de nature les plus intenses, les plus tangibles et les cantonner aux espaces de nature ? Le risque peut être de renouveler l'opposition entre société, culture et nature autour d'une opposition entre l'urbain, ou plus généralement la sphère des activités humaines et des espaces de nature ou l'humain éprouve l'altérité. Heureusement, les espaces à la charge du CDL sont largement issus d'un enchevêtrement entre processus écologiques et action humaine et ne sont pas alors forcément concernés par ce point. Mais malgré tout, renforcer le caractère exceptionnel de ces espaces peut aboutir à l'effet pervers de banaliser, voire d'invisibiliser les espaces ordinaires, où la nature et donc les expériences de nature, existent aussi, et ce alors que les enjeux écologiques se jouent largement hors des espaces protégés. Au sens où se poursuivent cette séparation des espaces et l'utilisation qui peut en être faite, ou non.

Les aménageurs conviennent qu'il est préférable de laisser une grande liberté aux personnes dans leur appréhension du site, sans chercher à les contraindre par une approche écologiste (type inventaire de biodiversité) par exemple. Toutefois, les restrictions imposées afin de préserver la nature sur les sites organisent de manière descendante la relation à la nature, et appauvrissent la diversité des expériences de nature potentielles. Il est intéressant de noter que plusieurs postures de la recherche de naturalité se retrouvent et cohabitent sur la pointe du Roselier. Telle que la recherche d'une rencontre fusionnelle entre l'humain et la nature, par la pratique du vol libre. Ou encore la volonté d'accessibilité à une nature authentique et sauvage, mais sécurisée, et arrangée, aménagée. Comme le souligne B. Kalaora, « *la nature protégée est donc celle qui semble la plus appropriée à satisfaire ces aspirations paradoxales* » (Kalaora, 2010, p.152). Il y a la volonté de la part du CDL de proposer de multiples manières de s'approprier le site, en étant moins inductif et en faisant plus appel à l'imaginaire de chacun, cela reste cependant peu tangible.

# Chapitre 4

## Propositions

### 4.1 L'aménagement et le mobilier

On peut avancer que les demandes de mobilier urbain (bancs, poubelles, tables de pique-nique, WC, etc.) semblent dépendre du niveau de naturalité du site perçue par le public : pendant la période de travaux, la dimension naturelle de la pointe était peu présente et lors des questionnaires, beaucoup de demandes et de propositions d'ajout de bancs, poubelles, tables, etc. Maintenant que l'ancienne aire de stationnement n'est plus discernable et que la végétation a poussé, il y a beaucoup moins de requêtes de ce type. À cette fin, une enquête pour sonder les attentes en matière d'aménagement est alors à relativiser, mais peut être plus pertinente si elle est faite a posteriori.

La présence de WC au niveau du nouveau stationnement, notamment pour éviter de discriminer les femmes. Cela apparaît d'autant plus nécessaire que le but du CDL est d'allonger le temps passé sur les sites.

### 4.2 Patrimoine historique et archéologique

H. Duval, l'archéologue contacté au sujet de l'éperon barré, a émis l'idée de réaliser une fouille approfondie de l'éperon, ce qui permettrait une coupe visible de l'éperon qui viendrait répondre au panneau explicatif déjà prévu. Aussi, comme la présence des sites fortifiés littoraux se retrouve sur l'ensemble du littoral breton, et concerne plusieurs sites du conservatoire, on peut proposer la création d'une signalétique codifiée et commune. Si cela n'existe pas déjà, cela

pourrait permettre de regrouper en ligne les informations relatives aux différents sites, accessibles via QR code par exemple depuis le panneau explicatif.

### **4.3 La signalétique et les cheminements**

Il apparaît difficilement envisageable de ne proposer de signalétique explicative uniquement au niveau de l'entrée principale du site, c'est-à-dire au stationnement. En effet, le site est accessible depuis Martin-Plage et depuis le Légué, par le GR. Notre enquête a permis de montrer que si la majorité des personnes viennent par la rue du Roselier (donc le stationnement), environ 10% se rendent sur le site depuis Martin-Plage. Seulement 4% viennent du Légué, ce faible pourcentage est explicable par l'effondrement du sentier vers Saint-Laurent et la fermeture consécutive. De plus, maintenant que le site commence à fonctionner plus naturellement, un cheminement sauvage (type ligne de désir) coupe à travers le champ depuis le nouveau stationnement en direction de l'éperon barré. Si cela se rapproche du projet à long terme envisagé par A. Freytet dès 2011, cela représente aussi potentiellement une nouvelle entrée sur le site.

### **4.4 La réalisation d'enquête préalable et éventuellement post-opération pour mieux analyser le réaménagement et ses impacts**

La concertation a été bien menée avec les acteurs mobilisés, mais trop limitée géographiquement. Les résultats qu'elle apporte peuvent être complétés par une enquête de fréquentation par un bureau d'étude de sociologie, un chercheur ou encore l'office de tourisme. Cela permettrait de mettre en lumière d'autres pratiques et discours que ceux recueillis dans le cadre de la concertation.

L'enquête menée dans le cadre de ce stage ne peut se substituer au travail mené par un bureau d'étude, d'autant que dans le cas présent, la simultanéité de la réalisation de l'enquête et des travaux contribue à rendre les résultats moins facilement exploitables. Notamment pour enquêter les proches, un travail de terrain en amont d'un réaménagement semble tout indiqué.

Nous recommandons qu'une partie de l'enveloppe budgétaire soit réservée pour la réalisation d'une enquête plus poussée et systématique que celle réalisée dans le cadre de ce stage, qui concernerait autant la fréquentation du site que les perceptions et représentations du public, afin de cerner au mieux les attentes de celui-ci, mais aussi de mieux prévenir les éventuelles résistances, oppositions ou incompréhensions que le réaménagement du site en question pourrait soulever. C'est peut-être encore plus important sur un site comme celui-ci, fortement fréquenté et en situation périurbaine.

Une seconde enquête, en réponse à celle menée dans le cadre de ce stage, pourrait être envisagée a posteriori afin de mieux saisir les évolutions, tant des pratiques que des perceptions sur le site. Notamment pour tenter de révéler la part du public ne venant plus sur site, ainsi que les raisons et si celui-ci s'est détourné sur d'autres sites (littoraux ou non) en conservant leurs pratiques, ou a modifié ces dernières pour s'adapter au nouveau site.

En plus des enquêtes, des ateliers peuvent être organisés ou des animations sur site, qui permettront sans doute de mieux toucher l'ensemble du public d'un site, contrairement aux ateliers qui draineront un public souvent déjà sensibilisé aux enjeux environnementaux. La forme que pourraient prendre ces animations est à approfondir, l'idée n'étant pas de créer une mobilisation sur un site déjà soumis à des pressions importantes.

Enfin, les problèmes et résistances que le CDL a pu rencontrer n'ont que peu à voir avec ces objectifs de préservation du site naturel. Cet aspect renforce l'importance d'une concertation plus large, et auprès de l'ensemble des individus concernés ou impactés, ce qui permet de faire émerger des enjeux parfois insoupçonnés.

## **4.5 Le lien avec les partenaires et l'office de tourisme**

Bien entendu, l'idée n'est pas ici de promouvoir le site, qui est déjà l'un des plus visités de l'agglomération. Outre le travail de terrain proposé ci-dessus, nous proposons de gérer l'image du site, en particulier sur internet, de manière concertée avec les acteurs du tourisme. Cela peut permettre de mieux appréhender l'image présentée sur internet, qui est le médium principal par lequel passe le public découvrant le site. Le CDL a pour politique de ne pas publiciser ses sites sur internet, cependant le littoral attire et les pointes comme celle du Roselier sont attractives : « Même sans en faire la promotion à l'OT, les gens y vont, donc il faut gérer les flux » (Office de tourisme). Il peut alors être envisagé de considérer l'office de tourisme comme un partenaire dans la régulation du public, permettant de capter, canaliser ou réorienter le public sur les sites, que ces derniers appartiennent au CDL ou non.

Aussi, dans une optique de réduction de la signalétique explicative sur le site, il peut être envisageable de faire de la pédagogie et de la sensibilisation via la documentation de l'office de tourisme. Ceci permettrait d'expliquer les raisons de la présence ou l'absence de certains aménagements et où se tourner pour en trouver.

## Conclusion

Le réaménagement a été de manière générale bien accueilli par les usagers et peut être considéré comme une réussite. Le recul de l'aire de stationnement, bien qu'il ait soulevé certaines questions d'accessibilité traitées précédemment, permet de profondément modifier l'ambiance paysagère de la pointe du Roselier. De ce point de vue, le travail paysager et la renaturation donnent à la pointe une qualité paysagère supérieure. L'opération permet d'offrir aux usagers un espace radicalement plus naturel, calme et agréable, et donc une expérience bien plus immersive. La dimension naturelle de la pointe s'en trouve largement supérieure au sortir de l'opération du Conservatoire du Littoral. Le projet a parfois pu être difficile à faire accepter, et ce malgré l'absence de véritables interdictions d'usage. Nous l'avons vu, certains usages ont été contraints, mais seuls les camping-caristes voient leur pratique supprimée. La seule restriction forte est le fait de se garer devant mer qui n'est plus possible en bout de pointe. On peut par ailleurs se demander si, dans le cadre d'une consultation plus complète et plus approfondie, un véritable projet de territoire partagé et commun n'aurait pas pu voir le jour. Nous pouvons nous demander si cela n'aurait pas décentré les enjeux ultra-locaux liés à la circulation, qui comme nous l'avons vu, étaient liés aux riverains et à la rue du Roselier.

Le CDL ne semble pas faire preuve d'un déficit de légitimité qui expliquerait à lui seul l'opposition ou les avis négatifs sur le projet de réaménagement. Les oppositions au réaménagement n'apparaissent en outre pas comme étant liées à l'objectif du CDL de protection de la nature et des sites naturels. Au contraire, elles mettent en avant les enjeux d'accès, de jouissance de ces espaces par les populations. Ces enjeux sont variés selon les pratiques et les représentations des différentes populations, mais traduisent dans tous les cas des situations où l'utilisation de l'espace, et donc du territoire, est modifiée. L'enjeu premier est l'usage du territoire. Ces situations mettent en exergue l'appropriation de l'espace naturel, et pas

uniquement des populations riveraines de celui-ci. Au contraire, cette appropriation est multiple, et si elle est bien plus matérielle dans le cas des riverains que chez les « proches », l'attachement symbolique et identitaire, ainsi que la familiarité au lieu n'en reste pas moins aussi fort. À ce titre, on peut mobiliser la notion d'*habiter* polytopique (Stock, 2006), qui peut permettre de faire le lien avec l'appropriation matérielle et idéelle des proches à ce type d'espace naturel pourtant plus distant de leur lieu de vie. Aussi, le réaménagement et la consultation menée montrent que l'attachement, la pluralité des liens avec littoral ne concernent pas juste les habitants de celui-ci (Cadoret, 2017). Le concernement se révèle aussi par la rupture dans la routine des visiteurs réguliers, entraînée par les travaux de réaménagement, ce qui peut les mettre en capacité d'agir (Joas, 2001). De même, cet attachement ne peut se réduire pour les non-habitants à une relation de type touristique (fréquentation d'un espace de nature comme coupure avec la vie urbaine ordinaire, et d'autant plus que l'« expérience qualitative » de l'ailleurs perpétue la dichotomie nature-culture). Par certains aspects, l'on continue de faire du littoral un espace étranger à l'humain. La mise à distance entraînée par la valorisation et la patrimonialisation des espaces naturels littoraux questionne la possibilité de réinventer des modalités relationnelles à l'égard de la nature plus ordinaire. Il faut éviter de protéger uniquement les espaces remarquables : les politiques de protection de la nature, depuis leur apparition, semblent évoluer en harmonie relative avec la consommation de l'espace, l'utilitarisme et le modèle capitaliste dominant (sauvegarder un tiers sauvage pour mieux exploiter le reste). Le CDL, dans cette équation compliquée, doit alors faire à notre sens attention à ne pas uniformiser les espaces naturels dont il a la charge. Par rapport aux espaces « ordinaires », non protégés, les sites du CDL sont de plus en plus identifiables, par le recours aux mêmes dispositifs de gestion des flux, mise en défens, et signalétiques. Cette uniformisation est d'ailleurs renforcée par les opérations de recul des stationnements quasi-systématique, presque devenues la « marque de fabrique » du Conservatoire (Andreu-Boussut et al., 2008). On peut aussi citer l'intervention d'un nombre réduit d'acteurs dans l'aménagement des sites (paysagistes, bureaux d'étude, entreprises), qui bien que forts d'une

expertise considérable dans ce domaine, peut tendre à homogénéiser les sites naturels, et par conséquent, des expériences de natures proposées.

La nécessité de protection des sites du CDL implique de restreindre la fréquentation, cependant il semble que l'usage qui soit le plus contraint soit celui des « proches » et d'une fréquentation courte, de quelques dizaines de minutes, type « venir voir la mer en voiture ». Si cette fréquentation est problématique à certains égards, la manière de réaménager les sites, en ne voulant pas contribuer à la surfréquentation, favorise les riverains. La proximité de cet espace naturel remarquable est une aménité environnementale conséquente pour ces derniers. Or ce sont les seuls à avoir été consultés. D'autant qu'ils bénéficient (sauf ceux qui sont directement menacés) de la zone de préemption du CDL, et donc ont l'assurance d'un cadre de vie préservé : « *Certains espaces naturels sont des ressources socialement valorisées dont la proximité et/ou l'accès peuvent être coûteux.* » (Gauthey et al., 2021). Cet effet indirect du CDL mérite d'être souligné ici au regard de la façon de mener la consultation. Les touristes semblent peut être impactés par le réaménagement malgré le fait qu'ils représentent la moitié environ de la fréquentation de la pointe. Alors que le CDL se donne comme mission de sensibiliser le public et les visiteurs, il apparaît dommageable d'écarter involontairement une catégorie de personnes ayant moins facilement accès aux sites littoraux. Le CDL doit se montrer vigilant à ce que son action n'accentue pas l'injustice environnementale. Pour faire le parallèle avec l'idée des expériences de nature, il semble important qu'elles soient non seulement qualitatives, ce que le CDL propose grâce à son expertise, mais aussi diversifiées. Or priver certaines populations d'expérience de nature *littorale* en réservant ces espaces à un public restreint et conscient des enjeux de protection, et aux pratiques adaptées, peut aussi freiner cette sensibilisation. Ce qui peut être préjudiciable quand on sait la fragilité des littoraux, et les impacts qu'ils subissent des espaces environnants, ou lointains (pour ne donner qu'un exemple : la problématique des algues vertes).

Finally, the acceptance of the local action of the CDL and the redevelopments that it undertakes, depends on the acceptance itself of the CDL by the coastal populations in general, including those not directly adjacent to the developments that it carries out. In the same way as the contemporary problems to which the entire heritage of the CDL is confronted (retreat of the coastline, preservation of biodiversity, ecological continuity), the taking into account of the frequency and access also goes beyond the geographical limits of the site itself.

## **Les limites du travail mené**

First of all, the temporality can lead to putting the results in perspective: a part of the survey was carried out during the internship, that is to say during the period of redevelopment, and the respondents, in their answers to the questionnaire, perceive the work, their state of advancement. Thus certain answers are influenced by the aspect of the site, its state which is necessarily temporary and in a more or less conscious way. In the same way, the work has an impact on the frequency and the visitors who come or not during this period.

The sampling remains limited and is not necessarily representative of the real frequency: for temporal and geographical constraints, the time of travel to get to the study site reinforces all the more the variable linked to the hours of the survey. The uses of the morning and in the evening are surely under-represented.

The survey carried out does not cover all the uses: the close ones are sometimes difficult to capture, all the more so, as said previously, our survey was in part carried out during the redevelopment work.

All the actors have not been able to be met. The farmer who exploits the plots of the site, as well as the association of fishermen of the Légué in particular, are missing for the complete analysis of the redevelopment. In the same way, the choice was made to carry out interviews with the actors of

réaménagement, et de réaliser des questionnaires sur le terrain. Pour compléter, il serait pertinent de réaliser des entretiens (semi-directifs et carte mentale par exemple) auprès des fréquentants.

L'échelle d'analyse et d'enquête tend à pouvoir être reconsidérée. Au départ centré sur l'étude de la pointe uniquement, les problématiques de circulation, d'accès, lié au stationnement, mais aussi au manoir, ainsi que l'articulation aux espaces adjacents (Martin-Plage notamment) ont forcé à considérer une échelle géographique plus importante.

Si la notion de patrimoine et de patrimonialisation se lit en filigrane, il nous a été difficile de faire ressortir cette dimension au cours des enquêtes par questionnaire.

Au regard de ses objectifs, le stage n'a pas abouti à l'organisation d'événements avec une dimension participative.

## **Perspectives**

La dimension exploratoire du travail permet d'identifier ou mettre en lumière une variété d'enjeux, généraux ou spécifiques à la pointe du Roselier qu'il est pertinent d'approfondir. L'identification des « proches » notamment mérite sans doute d'être affinée, par la réalisation d'enquête de terrain antérieure à un réaménagement, mais aussi par l'utilisation d'autres méthodes d'enquêtes. Dans ce sens, l'organisation d'animations, d'événements participatifs, artistiques est envisageable et le présent travail peut servir de base à l'élaboration de celles-ci. De manière plus générale, le travail réalisé et la poursuite de la réflexion engagée peuvent servir à accompagner l'aménagement et/ou le réaménagement de sites naturels.

## Annexe A

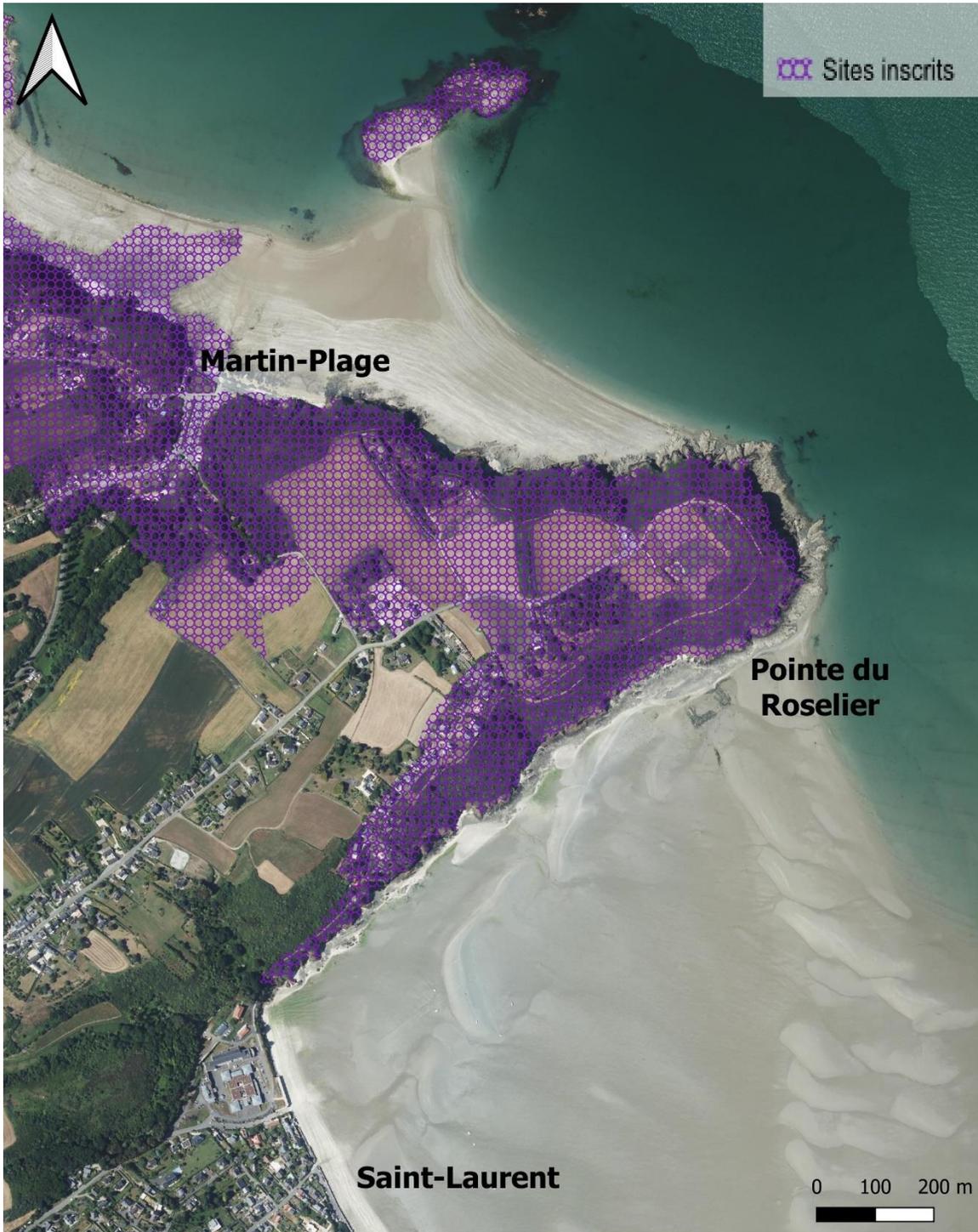
Tableau récapitulatif des entretiens réalisés

N° entretien	Rôle/Structure	Date	Lieu
n°1	Conservatoire du littoral	05/04/2022	Visio- conférence
n°2	Comité de Sauvegarde de la Pointe du Roselier (association des riverains)	12/04/2022	Plérin
n°3	Association des pêcheurs-plaisanciers de Martin-Plage	13/04/2022	Plérin
n°4	Animateur association locale	13/04/2022	Plérin
n°5	Goélands d'Armor (association de vol libre)	14/04/2022	Plérin
n°6	Conservatoire du littoral	25/04/2022	Plérin
n°7	Paysagiste, maître d'œuvre du réaménagement	26/04/2022	Saint-Malo
n°8	Adjoint au maire, délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la transition écologique à Plérin	24/05/2022	Plérin
n°9	Association Vivarmor Nature	25/05/2022	Ploufragan
n°10	Chargée de promotion à l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération	16/06/2022	Saint-Brieuc
n°11	Habitante de Plérin	29/06/2022	Rennes



Carte des parcelles propriétés du Conservatoire du Littoral et de leur périmètre d'intervention autorisé sur la pointe du Roselier.

Source : [http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature\\_Paysage?](http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature_Paysage?)  
<https://datarmor.cotesdarmor.fr/datasets/zones-de-preemption-des-espaces-naturels-sensibles-ens-des-cotes-d'armor>



Périmètre du site inscrit de la pointe du Roselier.

Source : [http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature\\_Paysage?](http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature_Paysage?)



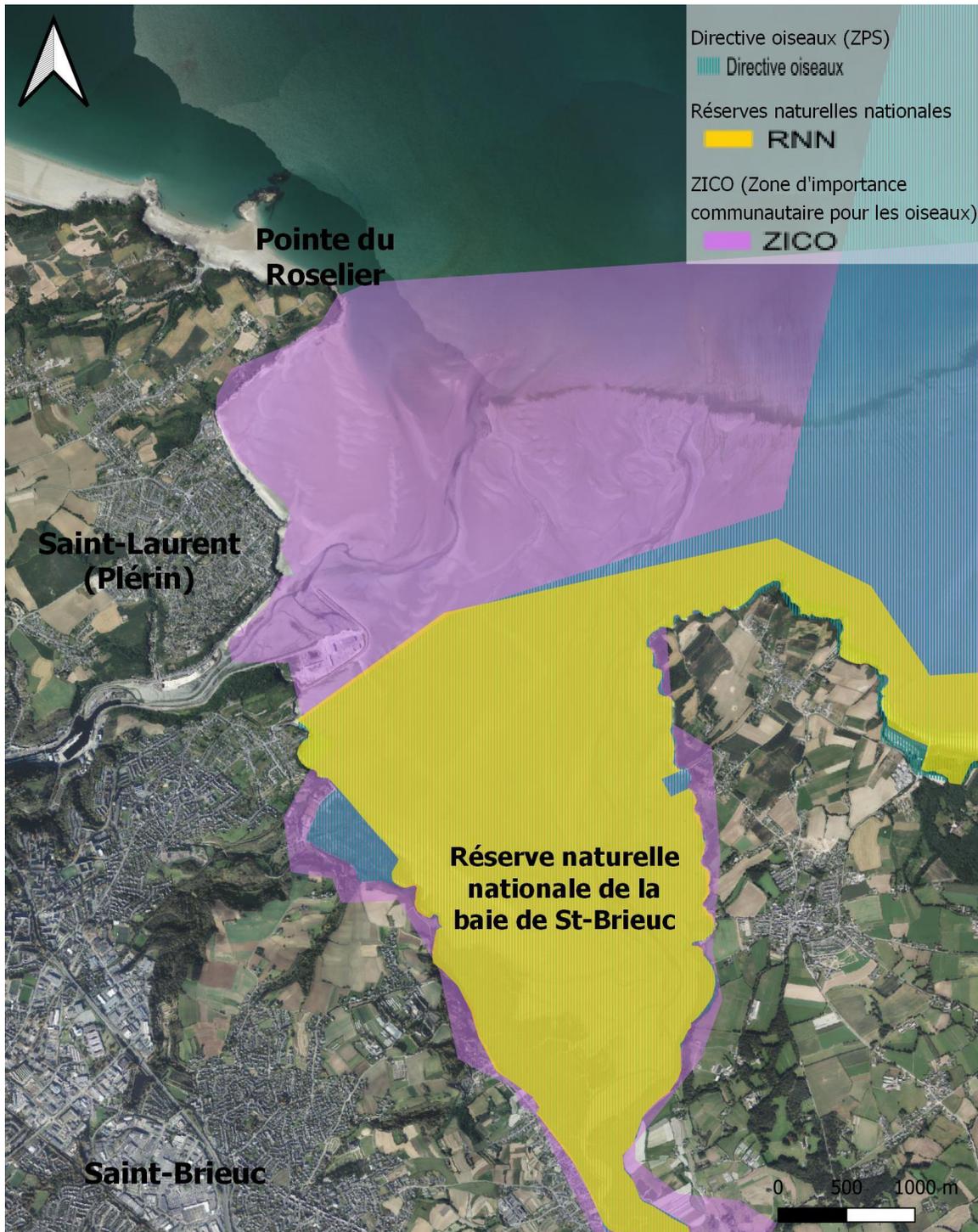
Périmètre d'application de la directive habitats (ZSC, SIC, pSIC) sur la pointe du Roselier (Natura 2000).

Source : [http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature\\_Paysage?](http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature_Paysage?)



Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 et 2 sur la pointe du Roselier.

Source : [http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature\\_Paysage?](http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature_Paysage?)



Autres mesures de protection en vigueur à proximité de la pointe du Roselier en fond de baie de Saint-Brieuc.

Source : [http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature\\_Paysage?](http://ws.carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/WMS/10/Nature_Paysage?)



Figure 2a : Carte du site (état initial) présentée dans le diagnostic paysager (2011) – A. Freyret



Figure 2b : Carte du site (état projet) présentée dans le diagnostic paysager (2011) – A. Freytet



Figure 2c : Carte du site (long terme) présentée dans le diagnostic paysager (2011) – A. Freytet

Questionnaire 1<sup>ère</sup> version.



Maison  
DES  
Sciences  
de l'Homme  
EN Bretagne



## Fréquentation et activités - Pointe du Roselier

Enquêteur \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
Météo : soleil / nuages / pluie / vent

### Fréquentation :

- Est-ce la première fois sur le site ? Oui , Non  (si oui, sauter les questions \*)
- \* Depuis combien de temps venez-vous sur le site ? <1 an , 1-5 ans , 5-10 ans , >10 ans
- \* À quelle fréquence : Une fois/semaine , par mois , par an , moins 1/an
- \* Quelle période l'année : été , automne , hiver , printemps , toutes
- \* Quelle types de jours : semaine , WE , vacances , sans préférence

- Comment l'avez-vous connu ?

en me promenant , par un proche , office du tourisme , internet , autre .....

- Combien de temps passez-vous sur le site ?.....

- Venez-vous : seul , en couple , en famille , entre amis , avec un chien , autre .....

### Activités

- Quelle activité êtes-vous venu faire aujourd'hui ?

Contemplation , marche , chien , parapente , monument , autre .....

- Quelles autres activités avez-vous pratiqué sur le site ?

Contemplation , marche , chien , parapente , monument , autre  .....

Comment êtes-vous venu ? en voiture , à pied , en vélo , autre

Depuis quelle distance ?

### Perception

- Pourquoi venez-vous sur le site

La vue , le calme , la nature , la proximité , l'accessibilité , autre .....

- Quels sont vos endroits préférés ? Que pensez-vous des endroits suivants ?

Sentier droite , sentier gauche , belvédère , table orientation , monument , bancs ,

- Quelles particularités du site appréciez-vous ?

- Comment décririez-vous le site à quelqu'un qui ne le connaît pas ?

- Comment aimeriez-vous que le site évolue ?

**Vous**

Sexe homme , Femme

Age : <25  26-35  36-45  46-55  56-65  66-75  >75

Profession – que faites-vous dans la vie ?

Ville de résidence :

Origine : Bretagne , autre région française  ..... autre pays .....

Faites-vous partie d'une association ? Laquelle ?

Questionnaire 2<sup>de</sup> version.



Maison  
des  
Sciences  
de l'Homme  
en  
Bretagne



**Fréquentation et activités - Pointe du Roselier**

Enquêteur

Date : / / h

Météo : soleil / nuages / pluie / vent marée : PM/BM coeff :

**Fréquentation**

- Est-ce la première fois sur le site ? Oui , Non  (si oui, sauter les questions \*)

\* Depuis combien de temps venez-vous sur le site ? <1 an , 1-5 ans , 5-10 ans , >10 ans

\* À quelle fréquence : Une fois/ semaine , par mois , par an , moins 1/an

\* Quelle période l'année : été , automne , hiver , printemps , toutes

\* Quelle types de jours : semaine , WE , vacances , sans préférence

- Comment l'avez-vous connu ?

en me promenant , par un proche , office du tourisme , internet  (précisez : .....),

autre .....

- Combien de temps passez-vous sur le site ?.....

- Venez-vous : seul , en couple , en famille , entre amis , avec un chien , autre  .....

**Activités**

- Quelle activité êtes-vous venu faire aujourd'hui ?

Contemplation , marche , chien , parap , obs parap , monument , autre .....

- Quelles autres activités avez-vous pratiqué sur le site ?

Contemplation , marche , chien , parap , obs parap , monument , autre  .....

- Depuis quelle distance êtes-vous venu ? .....

- Comment êtes-vous venu ? en voiture , à pied , en vélo , autre  .....

- Par où êtes vous passé ?

Depuis Martin-Plage , depuis le parking , sentier éperon barré , Légué , autre  .....

**Perceptions**

- Quelles particularités du site appréciez-vous ?

La vue , le calme , la nature , la proximité , l'accessibilité , autre .....

- Ressentez vous la proximité de la ville ?

**Travaux**

- Que pensez-vous des nouveaux aménagements ? (recul du parking, nouveau tracé...) Connaissez-vous les travaux ?

- Avez-vous des suggestions concernant l'aménagement du site ?

Bancs , WC , Poubelle , Signalétique , Autre : .....

**Vous**

Sexe homme , Femme

Age : <25  26-45  46-65  66-75  >75

Profession – que faites-vous dans la vie ?.....

Ville de résidence :..... Retour au pays

Faites-vous partie d'une association ? Laquelle ? .....

# Bibliographie

- Barthon, C., Chadenas, C., Lajarte, A. de, & Pancher, A. 2013. Valeur, fonction et médiation dans les espaces naturels sensibles : Une patrimonialisation inachevée de la nature. Exemples dans les Pays de la Loire. VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 16, Art. Hors-série 16. <https://doi.org/10.4000/vertigo.13621>
- Berdoulay, V., Soubeyran, O. 2013. Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique. L'Espace géographique, vol. 42, no. 4, 2013, pp. 370-380. <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2013-4-page-370.htm>
- Bouisset, C., Degrémont, I. 2013. Construire un patrimoine naturel : Valeurs (de société) contre critères (officiels) ? L'exemple de hauts lieux montagnards pyrénéens. VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 16, Art. Hors-série 16. <https://doi.org/10.4000/vertigo.13750>
- Cadoret, A. 2011. Analyse des processus conflictuels : Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon. L'Espace géographique, 40, 231-244. <https://doi.org/10.3917/eg.403.0231>
- Cadoret, A. 2017. L'attachement aux lieux dans les conflits liés à l'environnement sur le littoral : Une ressource pour leur régulation. VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 17 Numéro 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.18436>
- CDL. 2015. Stratégie d'intervention 2015-2050, 30 p. [En ligne] URL : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/97-strategie-d-intervention-2015-2050.htm>
- CDL. 2022. Rapport d'activité 2021-2022b ([https://www.conservatoire-du-littoral.fr/publications\\_liste/227/10-publication.htm](https://www.conservatoire-du-littoral.fr/publications_liste/227/10-publication.htm))

- Chevalier, F. et Meyer, V. 2018. Chapitre 6. Les entretiens. In : Les méthodes de recherche du DBA [en ligne]. Caen : EMS Editions. pp. 108-125. Business Science Institute. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/les-methodes-de-recherche-du-dba--9782376871798-p-108.htm>
- Claeys, C. 2014. The Creation of a Calanques National Park : The conservation, sharing or confiscation of a socio-natural heritage site? *Annales de géographie*, 698(4), 995-1015.
- Corlay, J.-P. 1995. Géographie sociale, géographie du littoral. *Norois*, n°165, pp. 247-265.
- Daire, M., Langouët, L. 2010. Les anciens pièges à poissons des côtes de Bretagne un patrimoine au rythme des marées... Coédition Ce.R.A.A. - A.M.A.R.A.I., Les Dossiers du Centre Régional d'Archéologie d'Alet, AG, 165 pages.
- Deboudt, P. 2015. L'aménagement du territoire littoral à l'épreuve des inégalités environnementales. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 79, 83-89. <https://doi.org/10.3917/re1.079.0083>
- Deldrève, V. 2011. Préservation de l'environnement littoral et inégalités écologiques: L'exemple du Touquet-Paris-Plage. *Espaces et sociétés*, 144-145, 173-187. <https://doi.org/10.3917/esp.144.0173>
- Di Méo, G. 1994. Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle. *Espaces et sociétés*, (78), 4, pp. 15-34.
- Di Meo, G. 1998. De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, 62, (3), p. 99-110.
- Di Méo. G. 2007. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", Sep, Poitiers-Châtelleraut, France. pp.87-109. (halshs-00281934)

Frémont, A., Chevalier, J., Hérin, R., et Renard, J. 1984. Géographie sociale. Paris, Masson, 387 p.

Gauthey, J., Dequesne, J., Deldrève ; V. Kermagoret, C. 2022. Inégalités sociales de fréquentation et de pratique de la nature en France métropolitaine. Dans « Société, nature et biodiversité : Regards croisés sur les relations entre les Français et la nature », Sous la direction d'Eric Pautard. E. Pautard (dir). pp 134-139.

Gravari-barbas, M. et Veschambre, V., 2004. Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits. In : Melé, P, Larrue, C. et Rosemberg, M. (éd.), Conflits et territoires [en ligne]. Presses universitaires François-Rabelais. pp. 67-82. [Consulté le 23 mars 2022]. ISBN 978-2-86906-181-1. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pufr/1831>

Gravereau, S., Varlet, C. 2019. Présentation. Sociologie des espaces. Sous la direction de Gravereau Sophie, Varlet Caroline. Armand Colin, pp. 159-161.

Héritier, S., Guichard-Anguis ,S. 2008. Présentation. Géographie et cultures, n° 66 (4): 3-10. <https://doi.org/10.4000/gc.3638>.

Héritier, S., 2013. Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps. Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps. Annales de géographie. 15 mars 2013. Vol. 689, n° 1, pp. 3-23.

Hertzog, A. 2011. Les géographes et le patrimoine, EchoGéo [En ligne], 18 | 2011. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12840>

Histoire maritime du Légué. En ligne, consulté le 22/06/2022. URL : <https://sites.google.com/view/histoiremaritimedulegue/articles/les-atterrages-du-1%C3%A9gu%C3%A9>

- Joas, H. 2001. La créativité de l'agir. Dans : Jean-Michel Baudouin éd., Théories de l'action et éducation (pp. 27-43). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur. <https://doi-org.distant.bu.univ-rennes2.fr/10.3917/dbu.baudo.2001.01.0027>
- Larrère, G., Larrère, C. 2009. Du "principe de naturalité" à la "gestion de la diversité biologique. In Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ? sous la dir R. Larrère, B. Lizet, M. Berlan-Darqué, Quae, p. 205-219.
- Larrère, C, et al. 2017. Les Inégalités Environnementales. La Vie Des Idées.fr PUF.
- Le Bot, J.-M. 2019. Exister comme patrimoine. Le cas du « patrimoine naturel ». *Tétralogiques*, 2019, 24. (hal-02092226).
- Lefebvre, H. 1974. La production de l'espace, Paris. *Anthropos*, 420.
- Melé, P. 2013. Conflit d'usage. Dans *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, GIS Démocratie et participation Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D., 2013, 2268-5863. (halshs-00915339)*
- Miossec A. 2015. Trente ans après, que retenir de la loi littoral ?, *Pour*, 3 (N° 227), p. 11-21. DOI : 10.3917/pour.227.0011. URL : <https://www.cairn.info/revue-pour-2015-3-page-11.htm>
- MNHN & OFB [Ed]. 2003-2022. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), Site web : <https://inpn.mnhn.fr>
- Prévoit, A.-C. 2015. Se mobiliser contre l'extinction d'expérience de nature. *Espaces naturels*, n°51. <http://www.espaces-naturels.info/se-mobiliser-contre-extinction-experience-nature>
- Ripoll F. et Veschambre, V. 2005. Introduction. Dans : *L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir*, *Norois* [En ligne], 195 | 2005/2. URL : <http://journals.openedition.org/norois/477> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/norois.477>

- Ripoll, F. 2005. S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ?. Dans : L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir, Norois [En ligne], 195 |2005/2. URL : <http://journals.openedition.org/norois/489> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/norois.489>
- Robert, S., Cicille, P. et Schleyer-Lindenmann, A, 2016. Appréhender les modes d'habiter le littoral par les représentations sociales du paysage. Sous la direction de Robert Samuel et Melin Hélène. Dans Habiter le littoral. Enjeux contemporains, Presses Universitaires de Provence; pp.79-93, Presses Universitaires d'Aix-Marseille. [En ligne], URL : <https://hal.science/hal-01398221>
- Science-friction. 2020. L'Écofabrique littorale. 30p. Fondation de France. [En ligne] URL : <https://sciencesfrictionblog.files.wordpress.com/2020/11/document-scientifique-ecofabrique-littorale-vf-1.pdf>
- Stock, M. 2006. L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. EspacesTemps.net [En ligne], URL : <https://www.espacetemps.net/articles/hypothese-habiter-polytopique/>
- Subra, P. 2016. Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits. Chapitre 3. L'analyse des conflits d'aménagement : enjeux, acteurs, modes d'action, représentations. In : Géopolitique locale [en ligne]. Paris : Armand Colin. pp. 63-84 ISBN 978-2-200-27539-6. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/geopolitique-locale--9782200275396-p-63.htm>
- Veschambre, V. 2007. Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales. Annales de géographie, 656, 361-381. <https://doi.org/10.3917/ag.656.0361>

## Table des illustrations

Figure 1 : Situation de la pointe du Roselier et des principaux sites de fréquentation attenants en baie de Saint-Brieuc (à gauche) et situation géographique en région Bretagne (à droite). .....	27
Figures 2a, 2b et 2c : Cartes du site à l'état actuel (2a), à l'état projet (2b) et à long terme (2c) présentées dans le diagnostic paysager de A. Freytet (2011). (Voir annexes) .....	38
Figure 3 : La pointe du Roselier et les aménagements réalisés au printemps 2022.....	43
Figure 4 : L'écluse en maçonnerie qui marque l'entrée du site naturel. ....	46
Figure 5 : La barrière pivotante et la route partiellement déstructurée (24/05/22). ....	47
Figure 6 : L'ancienne aire de stationnement renaturée (29/09/22). ....	48
Figure 7 : L'enclos dédié aux péris-en-mer, avec le monument central et la table d'orientation. .....	50
Figure 8 : Origine des plaques minéralogiques relevées sur la pointe du Roselier suivant les périodes (moyenne pour chaque période). ....	56
Figure 9 : Origine des plaques minéralogiques relevées sur la pointe du Roselier selon les périodes (en pourcentage). ....	57
Figure 10 : La distance entre le lieu de résidence des enquêtés et la pointe du Roselier. ....	58
Figure 11 : La distance moyenne entre le lieu de résidence et la pointe en fonction du mois. ....	59
Figure 12 : L'ancienneté des enquêtés. ....	59
Figure 13 : Répartition de la distance à l'habitation selon la fréquence des visites sur le site. ....	61
Figure 14 : Fréquentation de la pointe selon le lieu d'habitation. ....	62
Figure 15 : Fréquentation de la pointe selon le lieu d'habitation en pourcentage. ....	62

# Table des matières

Résumé.....	ii
Remerciements.....	iii
Sommaire .....	iv
Liste des abréviations.....	v
Introduction.....	1
Chapitre 1 Cadre conceptuel.....	5
1.1 Aménagement, appropriation et espace : de l'espace au territoire.....	5
1.1.1 L'appropriation de l'espace et le territoire.....	6
1.1.2 De potentielles conflictualités.....	8
1.2 Les inégalités environnementales.....	9
1.3 Le processus de patrimonialisation .....	13
1.3.1 La patrimonialisation .....	13
1.3.2 La patrimonialisation de la nature.....	16
Chapitre 2 La question de recherche et objet d'étude .....	20
2.1 La problématique.....	20
2.2 Le Conservatoire du littoral.....	21
2.3 L'étude de cas : la pointe du Roselier .....	27
2.3.1 Présentation et situation géographique .....	27
2.3.2 Patrimoine culturel et historique présent sur la pointe.....	31

2.3.3	Les usages .....	34
2.4	Le réaménagement par le CDL et ses objectifs .....	36
2.4.1	Avant le réaménagement.....	36
2.4.2	Les objectifs du réaménagement.....	39
2.5	La méthodologie.....	40
2.5.1	Les entretiens semi-directifs .....	40
2.5.2	Les questionnaires.....	41
2.5.3	Les observations.....	42
2.5.4	L’analyse documentaire et bibliographique.....	42
<b>Chapitre 3 Résultats .....</b>		<b>43</b>
3.1	Le réaménagement réalisé au regard des objectifs du CDL.....	43
3.1.1	Les objectifs réalisés .....	43
3.1.2	Ce qui a évolué.....	49
3.1.3	La concertation.....	52
3.2	Les résultats de l’enquête de fréquentation .....	55
3.2.1	Une première approche : les plaques minéralogiques.....	55
3.2.2	Les questionnaires : fréquentation, distance, ancienneté .....	57
3.2.3	Trois grands types de fréquentation sur la pointe .....	63
3.2.4	Les activités pratiquées sur la pointe .....	65
3.3	Les perceptions.....	66
3.3.1	Les perceptions du réaménagement par les usagers .....	66
3.3.2	Les changements induits par le réaménagement du site .....	68

Chapitre 4 Propositions.....	78
4.1 L'aménagement et le mobilier.....	78
4.2 Patrimoine historique et archéologique.....	78
4.3 La signalétique et les cheminements.....	79
4.4 La réalisation d'enquête préalable et éventuellement post-opération pour mieux analyser le réaménagement et ses impacts.....	79
4.5 Le lien avec les partenaires et l'office de tourisme.....	81
Conclusion .....	82
Les limites du travail mené.....	85
Perspectives.....	86
Annexe A .....	87
Bibliographie.....	99
Table des illustrations .....	104
Table des matières .....	105